

REVUE MENSUELLE

LA LIANCE NATIONALE

SOMMAIRE

MELANGES: C'est bien votre faute, 83; Pour lire le 24 juin, 85; Pages oubliées, 86; Le loup-garou, 86; L'économie domestique, 87; Notes encyclopédiques, 87, 88; Les caps Eternité et Trinité, 88; La démarche d'une femme, 89.

MUTUALITE: La mutualité et les ouvriers, 82; Le sociétaire timide, 82; Mutualité, jurisprudence, 84; Elections des délégués, 89; Ça et là, 90; Condoléances, 91.

OFFICIEL: Arrêté du B. E., 90; Nouveaux cercles, 90; Nouveau B. de P., 91; Nominations, 91; Cercle réintégré, 91; Nécrologie, 91; Accusés de réception, 92; Avis divers aux membres, 92, 94; Etat financier, 93.

GRAVURES: Officiers du cercle Chénier No 148, 81.



SURPLUS AU
31 AVRIL 1908
\$780,827.75

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

VINCIT CONCORDIA FRATrum

Vol. XIV, No 6.

Montréal, Juin 1908.

50 cts par an.

OFFICIERS



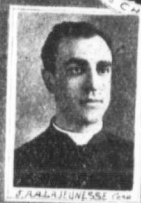
M. CHAILLÉ, ADJ.



D'ARNOY, Vice-Prés.



M. GABELLE, ADJ.



M. LALONDE, Secrétaire.

Alliance Nationale

1908

1908



M. PÉPIN, Secrétaire.



M. GUYER, Secrétaire.



H. BISSONNETTE, Prés.



M. GAGNON, Secrétaire.

CERCLE
CHENIER N° 148



M. DAVID, Secrétaire.



M. GAGNON, Secrétaire.



M. GAGNON, Secrétaire.

Jos Grenier
IMPRIMERIE D'ART
MONTREAL P. Q.

La Mutualité et les Ouvriers

Pour parer aux éventualités de l'avenir ; pour payer les remèdes dont il a besoin et la subsistance de sa famille pendant qu'il est malade ; pour mettre sa femme à l'abri de la misère et faire instruire ses enfants, l'ouvrier n'a qu'un moyen : l'économie. C'est le remède qui s'impose, c'est la seule solution raisonnable au problème. Mais comment économiser ? Chaque jour l'ouvrier est sollicité par une nouvelle tentation. Si, pendant quinze jours, un mois ou même un an, il réussit à force de volonté énérgique à mettre de côté quelques sous ou même quelques piastres, il suffira du moindre incident de la plus petite maladie, d'une tentation plus forte pour vider son bas de laine. La situation est-elle donc inextricable ? Nullement. Mais il faut que l'ouvrier s'oblige lui-même de mettre chaque semaine ou chaque mois quelque chose en réserve. Quand il a des dettes, il sait bien le faire, il doit donc pouvoir le faire aussi pour les besoins de l'avenir, pour ses besoins à lui et pour les besoins de sa famille. Il faut encore que l'ouvrier se mette dans l'impossibilité de toucher à ces économies accumulées, si ce n'est en temps de maladie ou à l'heure de la mort.

Les sociétés de secours mutuels fournissent ce double avantage, conduisent à ce double but. Une fois entré dans une de ces sociétés, l'ouvrier est forcé de faire des économies, qu'il le veuille ou non. Chaque semaine, en effet, ou chaque mois, il doit verser sa contribution sous peine de perdre ce qu'il a déjà donné. La somme exigée est modeste, le paiement est toujours à échéance fixe et assez rapprochée pour qu'il ne l'oublie pas ; il est pris dans un engrenage qui ne le lâche pas. Les tentations peuvent venir ensuite, elles ne le troubleront pas assez, au moins d'une manière générale, pour le faire consentir à abandonner les avantages qu'il s'est assurés, pour le faire consentir à la perte des économies déjà faites !

D'un autre côté, l'ouvrier ou ceux qui dépendent de lui, ne peuvent toucher à ces économies, si ce n'est en cas de maladie ou en cas de mort. Les sociétés de secours mutuel protègent ainsi l'ouvrier contre lui-même et l'empêchent de gaspiller en une heure le fruit des épargnes des longues journées de travail. Les besoins pourront grandir avec le nombre des bouches à nourrir, des personnes à vêtir, l'ouvrier se gênera un peu plus,

restreindra ses désirs et les désirs des siens, mais l'économie réalisée restera pour le garantir lui et les siens contre les coups du sort.

Voilà ce que nombre d'ouvriers ont compris et voilà pourquoi les sociétés de secours mutuels comptent un si grand nombre d'ouvriers. Mais les sociétés de secours mutuels ne sont pas toutes également bonnes. Les unes sont un danger pour la foi, les autres sont un attentat contre la bourse de leurs membres. Les unes sont défendues par l'Église, les autres par le simple bon sens venant au secours de l'honnêteté. Il faut donc bien choisir la société à laquelle on confie ses économies, le soin de sa famille aux jours de la maladie ou après la mort. Les meilleures sociétés, les seules qui méritent une absolue confiance, ce sont les sociétés franchement nationales et catholiques, car elles seules nous offrent des garanties d'honnêteté certaines en même temps que l'assurance que notre foi et notre langue n'y perdront rien.

Le Sociétaire Timide

Il y a des membres qui sont moins bien doués que d'autres confrères, et cependant ils sont des mutualistes sincères et loyaux. Ils ont peu d'amis, sont timides et tranquilles, n'ont pas le don de "chanter une bonne chanson ou de raconter une belle anecdote." Que vont-ils faire ? Premièrement ils peuvent se faire un devoir d'assister régulièrement et ponctuellement aux assemblées de leur groupe, non seulement quand il fait beau et qu'il y a une soirée particulière, mais aussi les mauvais soirs d'hiver, lorsqu'il n'y a aucune attraction que les affaires de routine ordinaires. Le fait seul qu'un confrère est toujours présent et toujours à l'heure fixée est sûr d'avoir son effet. Lorsqu'un confrère tombera malade et qu'il aura besoin des soins de ses confrères, ce sera alors l'occasion pour le confrère moins bien doué de prouver aux personnes du dehors que la fraternité n'est vraiment pas un vain mot.

ECHANGE.

550,000 automobiles ou autres voitures à moteur ont été construites en France depuis neuf ans.

C'est Bien Notre Faute

On se plaint un peu partout, non sans raison, que le coût de la vie augmente dans des proportions trop considérables. Depuis quelques années, s'il faut en croire des statistiques récentes, cette augmentation s'est élevée à 50 pour cent. Naturellement, chacun cherche et croit trouver chez son voisin la cause du mal. Les uns accusent les producteurs qui, disent-ils, ne se contentent plus, comme autrefois, de revenus convenables, modestes, et qui pressurent les consommateurs pour grossir de plus en plus leurs dividendes. D'autres voient la cause du mal dans le trop grand nombre de marchands intermédiaires entre le producteur et le consommateur. D'autres enfin, et ceux-ci sont plus dans le vrai, voient dans les mauvaises récoltes des dernières années, l'élément principal qui a contribué à élever le coût de la vie. Bref, l'ouvrier s'en prend au manufacturier et au cultivateur; celui-ci s'en prend au marchand et ce dernier accuse le mauvais état des affaires en général.

Si nous ne savions combien il est dût de parler de ses propres faiblesses, même si elles sont partagées par un grand nombre, nous nous étonnerions qu'il ne se soit pas trouvé un accusateur pour dénoncer l'amour du luxe, qui à lui seul fait certainement plus pour élever le coût de la vie que toutes les autres causes qu'on attribue à ce résultat.

Sans nier ce qu'il peut y avoir de vérité dans les accusations que se lancent les diverses classes, il est incontestable que le luxe et l'amour du plaisir joue un rôle plus considérable qu'il ne le devrait sur la scène économique. . . .

On ne sait plus se contenter d'une vie modeste et aisée: il faut du superflu, il faut du luxe, dans les toilettes, dans la nourriture, dans l'habitation, partout. Chacun veut éclipser son voisin, forcer l'admiration... ou la critique de son entourage par le "chic", le fini, le dispendieux. L'ouvrier aurait honte de n'être pas mis comme son patron; les classes laborieuses se croient obligées de se payer tous les amusements et tout le confort que se permettent les favoris de la fortune. C'est une course générale au plaisir et à la dépense. C'est ainsi que des sommes énormes sont dépensées dans les amusements publics, dans les théâtres, dans les voyages dits d'agrément, sans compter les toilettes inutiles et extravagantes et mille autres objets de

luxe, qui n'ont d'autre utilité que l'ornementation. C'est ce qui fait que Montréal, la ville des attractions par excellence, au Canada, est aussi la ville où la vie coûte le plus cher.

A ce point de vue particulier, le voisinage des Etats-Unis nous a été funeste. Le faste des américains nous a séduits et nous nous sommes élançés sur leurs traces d'une allure que nous désirerions moins vive. L'augmentation rapide des salaires a favorisé ce mouvement déplorable qui a pénétré jusque dans les campagnes les plus reculées. Mais, la prospérité à ses retours soudains; la crise agricole a été suivie de près par la crise monétaire; de graves inquiétudes ont surgi de toutes parts. Heureusement, le mal est passé sans entraîner de grands désastres.

Ouvrons-nous les yeux, au moins? Soyons contents que de grandes ruines, aient été évitées, mais profitons de la leçon. Réfréons un peu nos caprices et nos appétits. Laissons vivre nos voisins comme ils l'entendent et soyons assez sages, assez prévoyants pour restreindre nos dépenses aux limites que nous permettent nos conditions de fortune. Après tout, il est plus honorable de mener un train de vie modeste dans l'intérêt de sa famille, que de vivre superbement sans songer aux mauvais jours qui peuvent survenir. Avouons qu'il y a pour une grosse part de notre faute dans l'augmentation du coût de la vie, dont nous nous plaignons tant.

ALBERT VALOIS.

Le Soleil.

Nouveau Confrère

Il nous est agréable de souhaiter la bienvenue à une nouvelle publication "La Revue Franco-Américaine" qui va paraître mensuellement à Québec, car si nous en jugeons par le premier numéro, tous ceux qui s'occupent de questions historiques, économiques et sociales trouveront dans ce périodique des articles bien écrits, bien pensés et partant fort intéressants. Afin que nos lecteurs puissent en décider par eux-mêmes nous avons reproduit dans notre précédent numéro un extrait qui a été goûté.

Rien qu'en Angleterre, l'art dentaire emploie chaque année près de 40,000 onces d'or pur.

Mutualité

JURISPRUDENCE

L'observance des Règlements

Une décision, dont l'importance est incontestable, vient d'être rendue par un tribunal de l'Illinois dans une action portée contre la "Royal League". Ce jugement pose si clairement certaines obligations et les devoirs des officiers et des membres des Associations fraternelles, qu'il serait désirable qu'il fût connu de tous les mutualistes, et même lu aux assemblées des succursales locales de ces sociétés.

Un membre, dans sa demande d'admission, avait déclaré,—comme cela se fait dans tous les cas, ou à peu près—qu'il reconnaissait qu'il serait lié à l'avenir par les règlements et lois qui seraient ultérieurement adoptés par la société. La sanction établie pour telle violation des lois était la perte de tous ses droits et de ceux de ses bénéficiaires, aux avantages résultant de sa qualité de membre.

En 1893, un règlement fut adopté prohibant l'admission des hôteliers et déclarant que les membres qui le deviendraient après leur admission perdaient leurs droits à tous les avantages de la société.

En 1903, le membre qui est la cause du procès dont il s'agit, devint hôtelier et à son décès, arrivé en 1904, il tenait encore ce commerce.

La société refusa de payer les bénéficiaires et une action fut intentée par ceux-ci en recouvrement du montant de l'assurance. La société alléguait dans sa défense la déchéance des droits du sociétaire. A cela on répondit que le percepteur du conseil subordonné (ce qui correspond à une succursale, un cercle ou un bureau de perception) continua de recevoir les contributions du défunt, sachant parfaitement que celui-ci était hôtelier et que, partant la société s'était désistée de ses droits. La société opposa à ce plaider une exception péremptoire. Le tribunal de l'Illinois a maintenu la prétention de la société. Nous extrayons ce qui suit des réflexions du juge :

"L'assurance fraternelle devrait être et serait sans doute le mode d'assurance populaire le plus équitable, si les membres de ces sociétés étaient conscients de leurs obligations et de leurs devoirs, et si les conseils locaux étaient administrés d'après des princi-

pes et des méthodes d'affaires. Les règles et règlements de toutes institutions incorporées sont faits pour l'intérêt général des membres et si dans un cas particulier le tribunal allait sanctionner des infractions ou subterfuges pour éluder les lois ou règlements dont se rendent coupables les conseils subordonnés ou branches locales, il créerait par là un précédent qui pourrait, il est vrai, être de quelques avantages aux bénéficiaires, mais, qui, étant suivi par un nombre d'autres cas semblables, mettrait inévitablement en danger,—s'il ne la détruisait pas complètement,—la sécurité de milliers de membres qui ont suivi et observé loyalement, pendant de longues années, les obligations qui leur ont été imposées par les lois de l'Association. La seule décision qu'un tribunal peut prendre dans un cas comme celui-ci, après s'être assuré quelles sont les prescriptions des règlements de l'ordre, est d'ordonner qu'ils soient exécutés rigoureusement. C'est un fait bien connu, ajoute le juge, que des sociétés fraternelles ont subi de graves préjudices et ont été conduites sur le bord de la ruine par les méthodes relâchées dans l'administration des affaires suivies par les conseils subordonnés, et que, dans le but d'assurer leur stabilité ces Associations ont été obligées d'adopter des règlements rigoureux tels que celui qui fait l'objet de ce procès, et cela dans l'intérêt des veuves et des orphelins dont la garantie repose entièrement sur l'administration honnête des affaires de la société. Les tribunaux sont tenus, lorsque les règlements adoptés par les sociétés sont justes et raisonnables, de les maintenir et de les appliquer dans l'intérêt de la justice et de la communauté."

Fraternal Monitor.

Les plus grands propriétaires en Allemagne sont l'empereur Guillaume II qui ne possède pas moins, dans l'étendue du royaume de Prusse, 83 domaines comprenant ensemble 98,746 hectares payant 651,631 marks l'impôt foncier ; ensuite le prince de Pless, dont les 75 domaines occupent 50,112 hectares et paient 221,042 marks d'impôt. Vient après, le duc d'Ujest, dont les 39,742 hectares en 52 domaines paient 263,701 marks, puis le duc de Ratibor à 51 domaines formant 33,096 hectares, et 274,627 marks à payer au fisc. Le roi de Saxe se contente de 50 domaines d'une superficie de 31,000 hectares.

Pour Lire le 24 Juin

O Canada, terre de nos aïeux
 Ton front est ceint de fleurons glorieux
 Car ton bras sait porter l'épée
 Il sait porter la croix,
 Ton histoire est une épopée
 Des plus brillants exploits
 Et la valeur de foi trempe
 Protégera nos foyers et nos droits

Terre du Canada, terre de héros, le voyageur distrait emporté par la vague commerciale, qui partout où elle passe bouleverse les bourgs et les villes, ne voit plus chez toi que le champ propice aux entreprises gigantesques.

Mais à nous qui l'habitons, cette terre ne dit-elle pas davantage, ces villages qui semblent surgir dominés par le clocher paroissial là où il y a 50 ans à peine, le défricheur, notre ancêtre, se faisait un chemin à la hache, ces clochers qui semblables à des phares dressent dans le ciel leurs flèches étincelantes, ne nous parlent-ils pas au cœur?

Interrogeons les tous, et tous répondront avec leur voix de bronze, qu'ils sont là arrière-garde sublime, les défenseurs du passé contre l'avenir.

Ah! revenons aux anciens jours où, le fils du cultivateur dès son enfance apprenant à aimer le sol et les vieilles cloches du village natal, ne pouvait s'en séparer et du père gardait la terre labourée. Aujourd'hui hélas, le jeune homme attiré vers les grands centres, n'apprécie plus le calme des champs, la terre ancestrale pour lui n'a plus d'attrait, et c'est sans regret qu'il la quitte pour venir grossir le nombre de ceux qui s'usent dans la fournaise ardente de la grande métropole.

Ah! laboureurs, votre œuvre est nationale, aimez la terre, cultivez-la, car elle vous rend au centuple l'amour et le travail que vous lui donnez, craignez que par la direction que vous donnez à vos fils, vous ne contribuiez à faire retentir dans notre Canada, le cri qui alarme la vieille Europe, "l'agriculture manque de bras".

Notre sol fait l'envie des autres nations qui chaque année compte sur lui pour remplir leurs greniers, n'allons pas méprisant ses richesses, l'abandonner à l'étranger et faire de notre race une étrangère sur une terre qui est sienne de décret divin. "Emparons-nous du sol".

L'histoire est le monument élevé à la mémoire de ceux qui ont aimé leur patrie et qui

le lui ont prouvé en lui donnant la gloire ou en lui sacrifiant leur vie.

Les premiers fondateurs, généraux et officiers, hommes d'état et gouverneurs dont les noms, intimement liés à tous les grands événements de notre enfance nationale et politique, sont aujourd'hui ceux qui dans l'histoire de notre pays brillent au premier rang.

Mais ceux-là qu'il faut saluer avec respect et admiration ce sont ces héros inconnus qui sacrifiant leur vie ne pouvaient même pas, dernière consolation, se dire, "l'histoire n'oubliera pas".

Vous tous héros inconnus tombés durant les jours de luttes vous n'aviez pas ce suprême espoir du moment: attacher à vos noms l'immortalité. Guidés par le devoir, vous entriez dans la mêlée en criant "Pour Dieu, pour la France, pour le Canada", et vous croyiez que votre sacrifice serait ignoré; Dormez en paix, soldats des jours héroïques, votre cri a trouvé écho dans nos cœurs, et au jour de notre fête nationale, lorsque nous jetons un regard en arrière, si l'histoire ne nous dit vos noms, vos tombes, registres muets, nous font vous acclamer avec pitié, vous les petits à qui nous devons que notre histoire soit une épopée.

Fille aînée de l'Eglise, sœur du génie, ne crains pas, le peuple que tu laisses aux rives du St-Laurent, garde la liberté d'ajouter des pages à ton histoire.

Vous qui pleurez le drapeau disparu, relevez la tête, celui que l'on vient de hisser sur la vieille citadelle est digne de lui succéder, le drapeau de France dans ses plis emporte notre amour, au drapeau d'Angleterre donnons notre respect, le premier veilla sur le passé, le second nous montre l'avenir.

Certes, il ne faudrait pas, satisfaits de cette garantie qui nous offre le drapeau d'Angleterre, demeurer inactifs. Nous sommes sur un théâtre où surgissent sans cesse de nouvelles luttes, luttes d'intelligence, luttes de progrès matériels, qu'importe, elles demandent que nous serrions les rangs si nous ne voulons pas que notre race soit laissée en arrière dans cette marche accélérée vers les sommets de la prospérité qui fera de notre Canada, le pays du XXe siècle, comme le disait un de nos plus grands hommes d'Etat, au sein même de l'Empire Britannique. Il nous faut donc "nous fortifier par l'union" si nous voulons être au niveau des peuples

entreprenants et pratiques au milieu desquels nous vivons, il nous faut suivant l'exemple de nos pères, élargir la voie qu'ils nous ont tracée, en augmentant notre influence.

En agissant ainsi nous accomplirons un devoir, celui de laisser sans souillure à ceux qui nous suivront dans la carrière le blason de notre Province, nous le devons au passé, nous le devons à l'avenir.

La mission que nous dicte le passé, nos hommes d'Etat tour à tour l'ont définie; nous devons, sujets respectueux et soumis de la Couronne britannique, enfants de la France, héritiers de sa valeur et de sa foi, "protéger nos foyers et nos droits"; nous le ferons, Montcalm! en conservant le legs sacré qu'aux Plaines d'Abraham tu nous confias; de l'immortalité te faisant un linceul nous n'oublions jamais la langue que tu parlas!

Nous n'avons pas à craindre que la langue française meure ici, elle y est trop intimement liée aux destinées de l'Angleterre. En effet, il semblerait que la Providence, lorsqu'elle permit que le fleurdeysé quittât les rives du St-Laurent, voulut qu'à travers les siècles les fils de France, de la mère-patrie conservant le souvenir, en puissent aussi garder la langue, et c'est pourquoi après deux siècles, lorsque nous, Canadiens-français, nous saluons le blason britannique, dans notre langue maternelle nous pouvons encore y lire "Dieu et mon droit". "Hanni soit qui mal y pense".

L. O. DAVID.

Pages Oubliées

Les Oiseaux

Aujourd'hui, en mon jardin, je me délecte à écouter la symphonie des oiseaux, qui emplit, en ce moment, la sonorité de l'air: trilles des pinsons et des chardonnerets, gazouillement des mésanges, vocalises du merle, trémolo de la huppe, rentrée du bouvreuil, flûte d'or du loriot; puis, par intervalles, sur ce fond, incessamment varié, les notes redoublées, graves, profondes, des roucoulandes tourterelles. Cette musique aérienne me remet en mémoire un chœur d'Aristophane, et je répète avec lui:

"O peuple fortuné des oiseaux, qui n'a pas besoin de tunique pour l'hiver et qui ne craint point les rayons brûlants de l'été!

Vous gitez parmi les prés en fleurs et sous les feuilles des arbres. Vous passez l'hiver dans les antres creux, au milieu des nymphes des montagnes; au printemps, vous picorez les tendres bourgeons et les baies blanches des myrtes dans les jardins consacrés aux Grâces."

L'autre soir, à la tombée du crépuscule, j'entendais des rouges-gorges gazouiller dans les hêtres et je songeais, avec une douce émotion, qu'ils chantaient de la même façon que ceux que j'écoutais dans mon enfance, à la lisière des taillis de ma province.

Les oiseaux ont cela de bon, qu'ils semblent toujours être les mêmes. Des années se passent, on devient vieux. On voit ses amis disparaître, les révolutions changer la face des choses, les illusions tomber l'une après l'autre, et, cependant, parmi les arbres des vergers ou des bois, les oiseaux qu'on a connus dès l'enfance répètent les mêmes appels familiers, modulent les mêmes phrases musicales avec la même voix fraîche. Le temps ne semble pas mordre sur eux et, comme ils se cachent pour mourir, comme nous n'assistons jamais à leur agonie, nous pouvons nous figurer presque que nous avons toujours, devant les yeux, ceux qui ont enchanté notre première jeunesse...

André THEURIET.

Le Loup-Garou

On désignait ainsi autrefois, dans nos campagnes, une personne condamnée, après sa mort, à être changée en *loup-garou* pour méfaits causés de son vivant. La punition se prolongeait durant sept ans et sept mois, et avait principalement pour causes, soit la négligence à "faire ses pâques", ou quelque gros scandale qui avait remué toute la paroisse. Le *loup-garou* courait les champs, durant la nuit, et quand on le rencontrait, on pouvait délivrer l'âme du malheureux, en traçant sur lui un grand signe de croix. Mais le malin esprit ne se laissait pas facilement approcher, et d'ailleurs chacun prenait ses jambes à son cou du plus loin qu'il l'apercevait.

Cette superstition a subsisté longtemps au Canada, et même n'est pas encore complètement disparue, aujourd'hui, de certaines campagnes reculées.

SYLVA CLAPIN.

L'Economie Domestique

L'économie n'est autre chose que la mesure et l'ordre dans les dépenses.

Elle consiste, dit un vieil axiôme, à savoir user des choses sans en abuser, à épargner sans se montrer avare, à ménager pour avoir assez, à conserver enfin pour avoir toujours.

Il n'est peut-être pas de qualité plus recommandée que l'économie. Ecoutez ce que disent les proverbes populaires, si justement appelés "la sagesse des nations:"

"Le travail chasse la misère; l'économie l'empêche de revenir.

"Un peu répété plusieurs fois fait beaucoup.

"Les petites dépenses amènent la ruine.

"Celui qui achète le superflu vendra bientôt le nécessaire.

"Un sou épargné est un sou gagné.

"Les enfants et les fous s'imaginent que vingt piastres et vingt ans ne finissent jamais.

"Veux-tu être riche? dépense un sou de moins que ce que contient ta bourse."

Retenez ces paroles pleines de sens; elles valent chacune de longues pages d'éloquence.

L'économie est la qualité par excellence des femmes; quand elle existe dans l'âme gardée et dirigée par la piété, elle attire bientôt toutes les autres qualités qui font le charme de l'intérieur d'une famille.

La femme sagement économe, qui connaît ce que vaut l'argent et sait aussi le dépenser à propos, est:

1. "Une femme d'ordre," qui équilibre la dépense et les recettes, sait se mettre à l'abri de la pauvreté, et même a toujours pour les fêtes quelque agréable surprise à faire à sa famille.

2. "Une femme prévoyante, qui pense à l'avenir sans rien enlever au présent, et accomplit, dans l'intérêt de ceux qu'elle aime, des sacrifices inconnus sans doute, mais bien plus méritoires devant Dieu que les actes de dévouement éclatant.

3. "Une femme d'une exquise propreté," qui ne se refuse pas les ornements de bon goût, destinés à embellir, et qui sait par là rendre sa personne et sa demeure toujours attrayantes.

4. "Une femme qui aime le travail" et par conséquent la vertu: l'un ne va pas sans l'autre. Le sourire habituel de ses lèvres indique la joie de son cœur; et, certes, comment ne sera-t-elle pas heureuse? elle donne le bonheur à tous.

5. "Une femme enfin à qui aucun détail du ménage n'est étranger," qui peut faire par elle-même, ou diriger au moins, les travaux de la ferme et ceux de la maison. C'est à elle que s'appliquent ces paroles de l'Écriture sainte: "Elle est plus précieuse que les diamants venus de l'extrémité du monde. On peut mettre sa confiance en elle; celui qu'elle protège ne manquera de rien."

Chaque jour la femme économe sème un profit pour le jour qui va suivre.

Elle ne dédaigne rien; elle amasse, mais sans affectation, ces mille petits riens, lambeaux d'étoffe, restes de rubans, linges vieillissants, qui traînent dédaignés, et trouve toujours à en tirer parti ou pour le ménage ou pour les pauvres. On dirait que ces petites graines desséchées qui, placées dans une bonne terre, donnent des fleurs et des fruits.

Tout fructifie en effet dans ses mains: aussi l'aisance l'environne, les personnes les plus étourdies l'admirent sans avoir le courage de l'imiter; tous ceux qui l'entourent l'aiment, et les pauvres la bénissent, parce qu'ils savent bien que nul ne lui tend jamais la main sans recevoir une aumône.

Notes Encyclopédiques

Une vieille coutume oblige encore le roi de Siam de s'occuper de caser les vieilles filles de son royaume. Tout prisonnier qui consent à épouser une Ste-Catherine est immédiatement libéré.

* * *

D'après sir John Lubbock, le fameux naturaliste anglais, l'araignée serait le plus gros mangeur du règne animal — proportionnellement à sa taille, bien entendu. Un homme qui voudrait absorber une nourriture équivalente, devrait manger en un jour: 13 moutons, 11 pores, 2 boeufs entiers et quatre tonnes de farineux.

* * *

Il n'y a, en France, que 33 gardes-pêche pour 400,000 kilomètres de rivières à surveiller. Il en résulte une impuissance matérielle à enrayer la destruction systématique du poisson par les braconniers, destruction qui deviendra fort préjudiciable aux intérêts, si l'on songe que les revenus de l'exportation des poissons d'eau douce atteignent une somme annuelle de près de six millions de francs.

Les Caps Eternité et

Trinité sur le Saguenay

Aucun rocher, parmi tous ceux dont la bordure violente et tourmentée fatigue les eaux qui la caressent, et dont les cimes sourcilieuses se penchent sur le Saguenay en l'inondant de leurs ombres, n'égale en étrange et formidable majesté les deux caps dont les noms seuls éveillent dans l'imagination le sentiment d'une grandeur exceptionnelle, d'une sublimité souveraine. Ces deux corps sont ceux de l'Eternité et de la Trinité, géants des monts qui plongent à près de mille pieds de profondeur dans la rivière et qui s'élèvent tout droits de cet abîme jusqu'à une hauteur de quinze à dix-huit cent pieds, comme si les entrailles de la terre, fatiguées d'un pareil fardeau, les avaient jetés d'un seul coup avec fureur.

Le cap Eternité est plus haut que son frère jumeau, mais il s'est quelque peu adouci sous la main des âges et il a laissé une épaisse chevelure de sapins couronner en paix son front et descendre sur ses flancs creusés de rides profondes. Il a une forme à peu près régulière et non pas le torse ni l'encolure violente du cap Trinité qui semble vouloir à toute heure déclarer la guerre aux éléments. Et ce caractère, celui-ci le communique à tout ce qui l'entoure; on n'arrive à lui qu'après avoir vu défilé devant soi tout un rang de rocher abruptes, jetés en désordre sur le front de bataille, dressés à pic, et qui paraissent placés en ligne comme pour essayer le premier choc, pour recevoir la formidable averse des cieux irrités. On les dirait toujours en colère à entendre leurs mugissements répondre aux vents de l'espace, à les entendre sourdement gronder au moindre bruit, ou quand les eaux, repoussées sous la proue des navires, se rejettent sur leurs flancs tumultueux. Ecoutez... Le sifflet du zateau-à-vapeur a retenti; l'écho dormait tranquille dans les antres profonds des noirs montagnes; soudain à ce cri aigu qui traverse l'air, il s'éveille, il s'agit, il pousse un gémissement terrible qui, sorti des entrailles du cap, se précipite de vallées en vallées, et de ravines en ravines, court comme un long frissonnement le long des rivages émus, s'engouffre dans les précipices, les remonte en bondissant, frappe les plateaux lointains, puis doucement, doucement, se ra-

lentit, se calme et va s'éteindre enfin dans quelque gorge étroite, où il arrive comme étouffé. Alors, le silence, pour quelques instants banni de ses éternelles retraites, y retourne aussitôt et étend de nouveau son muet empire sur cette immense nature subitement apaisée.

On a donné au cap Trinité son nom parce qu'il est en réalité formé de trois caps égaux de taille et d'élévation, dont le premier comprend également trois corps disposés en échelons et formant comme trois étages superposés. Tous ces caps, dressés à pic, présentent une vaste face nue, taillée à arêtes vives, coupée net et comme dans le même moment par quelqu'instrument mystérieux de la nature. En face, de l'autre côté de la rivière, et comme pour apporter un contraste de plus dans ces lieux où le contraste abonde, où les aspects varient et se combattent pour ainsi dire si souvent, on voit s'élever humblement sur la rive un petit chantier de bois de corde et de bardeaux, tandis que derrière les deux grands caps Eternité et Trinité, à l'abri de leurs énormes rocs, tantôt boisés, tantôt chauves, repose tranquillement une petite baie où les bâtiments de toute dimension peuvent trouver asile, et au fond de laquelle s'entr'ouvre une coulée pour donner passage à un ruisseau à travers les montagnes.

Ces deux caps sont à une distance de quarante et un milles de l'embouchure du Saguenay.

A. BUIES.

La Belgique, après les Etats-Unis, interdit l'accès de son territoire aux journaux français qui insèrent des annonces de loterie.

* * *

Une sténographe anglaise morte l'an dernier a voulu que son nom et son épitaphe soient gravés sur la pierre tombale en caractères sténographiques.

* * *

On vient de commencer à New-York, la publication d'un magazine pour les aveugles. Il a déjà, parmi ceux-ci, une circulation de 6,500. Il compte tripler ce nombre bientôt.

A Stockholm il y a plus de téléphones proportionnellement à la population que dans n'importe quelle autre ville du monde.

Elections des Délégués

Nous croyons devoir rappeler ici, sommairement, les dispositions des statuts qui régissent l'élection des délégués des cercles au Conseil Général et des "substitués de ces délégués", pour l'information des intéressés. Ces notes pourraient peut-être être incomplètes pour certains cas, mais on peut toujours s'en référer aux statuts, au besoin.

Les cercles sont représentés aux sessions du Conseil Général par des délégués, et leur représentation est basée sur leur effectif dans la proportion d'un délégué par cent membres en règle, et par fraction majeure de ce nombre (art. 33), au premier juin précédant la session. Ainsi, pour avoir droit à deux délégués, il faut qu'un cercle compte 151 membres, et pour en avoir trois, 251 membres.

Un cercle peut néanmoins élire un nombre de délégués moindre que celui auquel il a droit. Dans ce cas, il est autorisé à conférer, par décision formelle du cercle à cet effet, plus d'un vote à celui des délégués auquel il confère ce droit nommément (art. 55).

L'élection des délégués doit se faire à la première assemblée régulière (non pas extraordinaire) de juin; mais au cas où cette élection n'aurait pas eu lieu à cette assemblée, elle peut être tenue à la première assemblée régulière qui suit, sans qu'il soit strictement nécessaire de donner préalablement avis à cet effet. Mais si cette élection n'a pas été faite à l'une de ces deux assemblées, elle devra être tenue sous le plus bref délai possible, après avis donné aux membres de la date de cette élection (art. 135).

L'élection des délégués doit être présidée par un membre du Bureau Exécutif, un représentant ou un substitut du Président Général. En leur absence, il est nommé un président *pro tempore* (art. 137).

Outre les délégués, il doit être nommé, à la même séance, des "substitués aux délégués" en nombre égal à celui des délégués, lesquels substitués peuvent représenter leurs cercles au cas où il se produit une vacance parmi les délégués élus, (art. 55 et 158). Dans les cercles qui ont droit à plus d'un délégué, la préséance est accordée à celui ou ceux des substitués qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrage. Il résulte de cela que s'il n'avait été mis en nomination que le nombre de candidats requis pour l'élection des substitués auxquels le cercle a droit, le cercle devrait encore procéder au vote, afin de connaître lequel de ces substitués aura préséance.

L'élection des substitués se fait séparément de celle des délégués. Dans l'un comme dans l'autre cas, on procède au scrutin de liste, c'est-à-dire qu'après que les mises en nomination sont closes, les membres inscrivent sur leurs bulletins le nom des candidats pour lesquels ils votent et déposent ces bulletins dans l'urne. Le cercle procède d'abord à l'élection des délégués. Comme nous venons

de le dire, il est remis un bulletin de vote à chacun des membres présents, lesquels ont droit d'inscrire sur leurs bulletins les noms d'autant de candidats qu'il y a de délégués à élire. Ces bulletins sont ensuite recueillis dans une urne et dépouillés par les trois scrutateurs nommés par le président d'élection (art. 140), lesquels font rapport au président par écrit du nombre de voix reçu par chaque candidat. Ceux qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages sont déclarés élus, à condition, toutefois, qu'ils aient eu en leur faveur la majorité des membres qui ont pris part au scrutin. Il est procédé, au besoin, à un deuxième ou à plusieurs tours de scrutin jusqu'à ce que le nombre de délégués requis ait été élu. Le Président ayant proclamé le résultat final de l'élection des délégués, le cercle procède de la même manière pour l'élection des substitués aux délégués (art. 125, 140 et 70).

Il est ensuite fait rapport du résultat de l'élection des délégués au Conseil Général.

La Démarche d'une Femme

"Montre-moi comment tu marches et je te dirai qui tu es".

Voilà un axiome plein de vérité, car la démarche d'une femme est la moitié de sa grâce et celle harmonieuse, légère, spirituelle des Parisiennes est célèbre dans le monde.

Voici à peu près tous leurs secrets :

Ne pas traîner les pieds et ne pas les lancer en avant comme les soldats à la parade, mais les faire glisser légèrement sur le sol ;
Aller devant soi, le genou droit, les pieds un peu en dehors ;

Aller lentement, avoir la démarche d'une princesse et non d'une ouvrière pressée ;

Ne pas mouvoir les épaules à chaque pas, ne pas balancer les bras ;

Lever le menton (recommandation essentielle) ;

Ne jamais oublier le sentiment de la dignité et penser toujours qu'une vilaine démarche fait tort au plus joli costume.

C'est parce qu'elle n'a à peu près aucune de ces qualités, et qu'elle a tous les défauts contraires que la démarche de l'Américaine est en train de devenir, elle aussi, célèbre dans le monde, comme elle l'est déjà en Amérique, pour sa laideur, sa lourdeur, son manque d'élégance et de distinction.

Un aigle peut vivre 28 jours sans manger, et un condor, 40.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"

Fondée le 11 décembre 1892. Incorporée par
la Législature de la Province de Québec
en 1893 (56 Victoria, ch. 84).

A MONTREAL

7 Place d'Armes B. P. Boîte 2172
Tél. Bell 2255.

MONTREAL, JUIN 1908



ARRETE DU BUREAU EXECUTIF

Session 1908.—Conseil Général

J'ai l'honneur de donner avis à qui de
droit que le Bureau Exécutif à son assem-
blée du 6 mai 1908, a pris l'arrêté suivant:

"Le Conseil Général est convoqué en ses-
sion régulière, pour lundi, le dix-sept août
1908, au Monument National, en la cité de
Sherbrooke, à neuf heures de l'avant-midi."

En foi de quoi j'ai signé.

L. J. D. PAPINEAU, Sec. Gén.
Montréal, 1er juin 1908.

QA ET LA

Dernier mois du concours!

* * *

Le fait que l'assurance mutuelle est plus
avantageuse et plus économique que l'assu-
rance des compagnies à fonds social a été
démonstré tant et plus. Mais bien entendu, la
comparaison ne doit s'appliquer qu'aux so-
ciétés qui conduisent leurs affaires sur une
base solide et non à celles destinées à ne vi-
vre qu'un temps parce qu'elles promettent
plus qu'elles ne peuvent tenir. Ces sociétés
qui n'exigent pas un taux suffisant sont des
marchands d'assurance à rabais sur qui veil-
le la banqueroute.

Ne perdez pas de vue que la convention
aura lieu au mois d'août prochain et que vo-
tre cercle a le devoir de faire tout en son
possible pour accroître son effectif avant la
réunion du Conseil Général. Montrez que
vous aimez votre société en lui aidant à don-
ner les meilleures preuves possibles de sa vi-
talité, de son succès et du progrès qu'elle est
en droit d'espérer.

* * *

Propagez la mutualité, c'est un des meil-
leurs moyens de combattre l'alcoolisme. Les
idées d'économie qui contraignent nos pen-
chants à la dépense, luttent directement con-
tre l'habitude si funeste de boire le petit
verre. Remarquons que l'épargne dont on ne
dira jamais assez de bien est la première
étape à parcourir; la seconde est la pré-
voyance, qui élève l'homme à un niveau mo-
ral, où il semble que le démon alcoolique ne
puisse l'atteindre. Plus les mutualistes se
multiplieront, plus sera facile la lutte contre
l'alcoolisme.

* * *

D'après un rapport du National Fraternal
Congress la moyenne de la mortalité dans les
associations de secours mutuel affiliées à ce
congrès a été de 8.79 par 1,000 en 1906. Tou-
jours d'après ce même rapport, la moyenne
de la mortalité dans dix compagnies d'assu-
rances-vie, pour la même période, a été de
11.5 par 1,000.

Assurément, ajoute un journal franco-amé-
ricain, s'il y en avait encore qui se plaignent
de ce que la protection donnée par les socié-
tés fraternelles coûte cher, ils devraient trou-
ver une consolation dans une comparaison
de cette nature. Mais surtout ils devraient
faire une comparaison entre les comptes de
dépenses des deux systèmes. Après avoir fait
cela on ne pourra faire autrement que de
conclure que l'assurance fraternelle est la
plus avantageuse et la plus économique.

NOUVEAUX CERCLES

Cercle St-Hugues, No 310.—Institué à St-
Hugues, comté de Bagot, le 25 mai 1908, par
M. G. H. Vaillancourt, R. P. P. G.

OFFICIERS:

Sub. P. G., C. L. Arcand, Prés., A. Lefeb-
vre; V. Prés., Alex. Gendron; S. A., W. Me-
lançon; S. F. et Trés., J. E. Michaud; Md.

No

74
746
747
748
749
750
751

752
753
754
755
756
757
758
759

Ex. J. E. Michaud ; Comm.-Ord., Sta. Rousseau; Introd., Aug. Dolbec.

Ce cercle avait d'abord été institué comme bureau de perception le 16 nov. 1898.

Cercle Villeray, No 311.—Institué à Villeray, comté d'Hochelega, le 27 mai 1908, par Chs. Duquette, I. C. et organisé par M. J. E. Arnault.

OFFICIERS :

Chap., Rév. J. A. E. Piette; Sub. P. G. Ars. Gagné; Prés., Art. Raymond; V. Prés., Chs. Fortier; S. A., J. E. Roy; S. F. et Trés., Jos. Beauvais; Md. Ex., J. A. Jarry; Comm., Ls. Deslauriers; Introd., Louis Cloutier.

NOUVEAU BUREAU DE PERCEPTION

B. P. St-Eugène No 254.—Institué à Saint-Eugène, comté de Drummond, le 8 mai 1908, par Chs. Duquette, I. C., avec le concours de M. A. Houde.

Comité de surveillance: Ernest Boisvert, Prés., MM. Z. Adam et I. Tanguay; Perc., Adélar Forest; Md.-E., J. A. M. Dupont.

CONDOLEANCES

Les cercles et bureaux de perception suivants ont voté des condoléances aux personnes ci-après mentionnées:

Cl. Leclerc, No 158.—A la famille Jean Dumas, à l'occasion de la mort de ce dernier.

Cl. Legardeur, No 188.—A Ferdinand Côté, à l'occasion de la mort de sa fille.

Cl. St-Jovite, No 286.—A M. Pascal Cyr, à l'occasion du décès de sa mère.

Cl. St-Louis de Terrebonne.—A la famille Henri Paquette, à l'occasion du décès de ce dernier.

Cl. Ste-Scholastique, No 162.—A M. J. H. Langlois, à l'occasion de la mort de son

épouse. Et au docteur P. E. Rochon, à l'occasion de la mort de son père.

Cl. Garneau, No 118.—A M. Moïse Rivet, à l'occasion de la mort de son épouse.

Cl. Boucherville, No 262.—A M. Moïse Pelletier à l'occasion de la mort de son épouse.

Cl. Frontenac, No 172.—A M. Eugène Leroux, à l'occasion de la mort de son père.

NOMINATIONS

SUBSTITUTS

Le Président Général a nommé les confrères dont les noms suivent ses substituts auprès de leur cercle respectif, savoir:

Joseph Duteau, cl. St-Alexandre No 309; Adélar Langlois, cl. N. D. des Victoires, No 94; Nap. Auger, cl. St-Ours No 208; Louis Savard, cl. St-Ambroise No 232; J. A. Riendeau, cl. Royal, No 276; Jos. Farrell, cl. Tétreaultville, No 396; Aug. Comte, cl. Olier, No 127; C. L. Arcand, cl. St-Hugues, No 310; Arsène Gagné, cl. Villeray No 311.

MEDECINS-EXAMINATEURS

Le choix des médecins ci-après nommés a été ratifié par le Bureau Exécutif:

Thomas Brault, B. P. Ste-Philomène No 26; J. A. M. Dupont, B. P. St-Eugène No 254; J. A. Champagne, cl. St-Elouard No 126; J. E. Bélanger, (adj), cl. Bie No 245; L. P. Marleau, cl. St-Jérôme No 15; (adj); A. Mathieu (adj), N.-D. de Granby, No 116; J. E. Michaud, cl. St-Hugues, No 310; J. A. Jarry, cl. Villeray, No 311.

CERCLE REINTEGRE

Cl. Langerin, No 153.—Suspendu le 1er avril dernier, pour défaut de transmission en temps requis de ses rapports et remise de février, a été réintégré, le 21 mai 1908.

NECROLOGIE

No	NOM	ADMISSION			Certif. de part.	DÉCÉDÉ			Médecin Examineur
		Age	Cercle ou B.P.	Date		le	Age	Cause	
74	Nap Lauzon	19	St-Jérôme No 15	23-12-01	\$1000	6-2-8	23	Diabète	F. P. Vannier
746	osé usault	38	Richelieu No 102	11-11-03	500	20-2-08	42	Gastro entérite	M. C. Campeau
747	Eusèbe Brés	36	St-Hyacinthe, No 67	24-4-96	1000	22-2-08	64	Infection urinaire	L. V. Benoit
748	Théop. hicaine	36	St-Hyacinthe, No 67	16-11-96	1000	4-3-08	48	Hémorrhagie pulm	L. V. Benoit
749	Chs L'Archêvêque	37	St Luc, No 90	1-11-96	1000	5-3-08	48	Asthéite	A. G. H. Béique
750	Thom s Costin	48	Frontenac No 172	12-12-04	1000	12-3-08	52	Nephrite aigue	J. A. Teller
751	Pierre sarent	42	Bsaugharn is, No 3	8-6-94	500	16-3-08	56	Consumption intestinale	A. T. t été
752	Gaudiose Domp'erre	47	Champlain, No 108	28-12-05	500	20-3-08	50	Congestion pulm	P. H. Bédard
753	Aimé Lupien	27	B P Ste Monique No 179	23-7-04	1800	27-3-8	39	En éro péritonite	Ars Desooteaux
754	W Nap Desormaux	34	Verdun No 160	3-10-04	10-0	39-5-08	39	Morbis cordis	S. Rhéaume
755	Thomas Gagné	24	St-Alexis No 301	12-12-07	500	5-4-08	25	Pneumonie	J. J. igne
756	Joseph Brunet	27	B St-Laurent, No 36	20-03	1000	7-4-03	30	Syncope cardiaque	L. Rochon
757	Wilf Augéon	21	Delorimier, No 112	21-4-02	500	9-4-03	28	Phthisis pulmonaire	L. A. Lacombe
758	Ferd s andreau	38	D'israel, No 252	1-4-03	1000	13-4-08	43	Cephalalgie	E. Chicoine
759	Jos Boissoneault	21	St- asimir, No 82	27-3-05	1000	15-4-03	24	Tuberculose pulm	F. Dolbec

ACCUSES DE RECEPTION

Montréal, 20 octobre 1907.

M. L. J. D. Papineau, S. G.,

Alliance Nationale.

Monsieur,

Je me fais un devoir d'accuser réception de la somme de mille piastres, que votre société m'a payé à l'occasion du certificat de dotation dont feu Onésime Dépatie, mon mari, était porteur. Je suis heureuse de constater que le tout a été réglé dans le plus court délai. J'en fais honneur à votre société tout en vous remerciant.

Votre obligée,

Madame Vve Onésime DÉPATIE.

Montréal, 21 octobre 1907.

Au Secrétaire Général de l'Alliance

Nationale.

Monsieur,

J'accuse réception de votre chèque au montant de \$1,000 en paiement du certificat de dotation dont feu mon mari était porteur.

Veuillez accepter mes remerciements pour la promptitude que vous avez apportée au règlement de ma réclamation.

Veuillez me croire, M. le Secrétaire,

Votre reconnaissante,

M. L. LEFEBVRE.

Témoin: Frédéric Lefebvre.

Montréal, 11 novembre 1907.

Nous, soussignés, Cyprien Binette, fils, et Dolphé Binette, sommes heureux de certifier et proclamer que nous avons reçu entièrement et sans aucun trouble de la Société d'assurance l'Alliance Nationale, la part nous revenant de notre frère Joseph Binette qui était assuré dans la Société ci-dessus nommée. Signé ce onze novembre mil neuf cent sept.

Cyprien BINETTE, fils.

Dolphé BINETTE.

Ste-Cunégonde, 1er décembre 1907.

A Monsieur le Secrétaire Général de l'Alliance Nationale.

Monsieur,

Madame Michel Charbonneau m'a prié de remercier en son nom l'Alliance Nationale du chèque qu'elle vient de recevoir à l'occasion de la mort de son époux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mon profond respect,

M. BEAUDOIN,

Ptre Sub. P.G.

AVIS DIVERS AUX MEMBRES

VERSEMENTS PERIODIQUES

A. Les Contributions de la Caisse de Dotation (180) et de la Caisse des Malades (181) et la cotisation pour frais (182) doivent être payées:

1o Avant le premier jour du mois pour lequel elles sont dues (190).

2o A l'assemblée du cercle.

3o Intégralement, c'est-à-dire verser tout ce qui est dû.

B. La rétribution (50 cts) payable avant le premier janvier et avant le premier juillet, chaque année (182).

DELAI DE GRACE

Un membre peut retarder d'effectuer ses versements, pendant deux mois, depuis la date de leur échéance, sans s'exposer à perdre aucun de ses bénéfices (art. 310 et 373).

INDEMNITE DES RETARDATAIRES

Un membre qui bénéficie du délai de grâce doit payer à la caisse générale de son cercle une indemnité de 10 cts par \$1,000 de dotation sur le chiffre de son certificat, pour chaque mois ou fraction de mois de retard dans ses paiements (191A). Les cercles, et encore moins leurs officiers, ne peuvent libérer un membre de l'obligation de payer cette indemnité.

SUSPENSION.

Elle s'opère de plein droit, le 1er jour du 3ème mois, contre tout membre qui a négligé pendant deux mois de solder ses redevances (310 et 375).

REINTEGRATION

Tout membre suspendu, de bonne conduite et en bonne santé, peut être réintégré pendant les 6 mois qui suivent la date de sa suspension (art. 310, 355-6-8). Pour cela il faut:

1o Qu'il en fasse la demande (formule No 9).

2o Qu'il verse le montant de ses arriérés et celui des échéances du mois en cours pour le mois suivant, et le dépôt requis pour certificat de santé (50 cts).

3o Que le cercle approuve la requête.

4o Fournir un certificat de santé (formule 2B), s'il produit sa demande de réintégration au Conseil Général dans le cours des deux mois qui suivent la date de sa suspension.

5o Subir l'examen médical, s'il en est requis ou si sa demande n'est pas transmise au Bureau Exécutif sous deux mois de la date de sa suspension, et faire en ce cas un dépôt de \$2.00 pour l'examen médical (176).

Etat Financier

Au 30 Avril 1908

CAISSE DE DOTATION

RECETTES

Balance au 31 Mars 1908 . . .	\$778,264.54
Produit des contributions . . .	17,939.17
Intérêts	21.00
	<u>\$796,224.71</u>

DEBOURSES

Par bénéficiaires et héritiers de feu :

Joseph Lambert	\$ 3,000.00
Napoléon Lauzon	1,000.00
Théophile Chicoine	1,000.00
Honoré Desrosiers	1,000.00
Thomas Costin	1,000.00
Raoul Beaudoin	1,000.00
Jos Edr Bouchard	1,000.00
Edmond Mallette	1,000.00
Chs E. Rochleau	1,000.00
Arthur St-Onge	500.00
Delphis Fournier	1,000.00
Pierre Parent	500.00
J. Gaudiose Dompierre	500.00
Eusèbe Brais	1,000.00
" Caisse Générale, 5% des contri- butions	896.96
" balance au 31 Avril 1908	780,827.75
	<u>\$796,224.71</u>

CAISSE CENTRALE DES MALADES

RECETTES

Balance au 31 Mars 1908	25,478.19
Produit des contributions	1,363.78
Intérêt	70
	<u>\$ 26,842.67</u>

DEBOURSES

Par Indemnités	973.00
" Capital	91.15
" Réserves	18.00
" Caisse Générale, 5% des con- tributions	68.19
" balance au 30 Avril 1908	25,691.53
	<u>\$ 26,842.67</u>

CAISSE GENERALE

RECETTES

A 5% des contributions	965.15
" Rétribution	222.50
" Revue	94.08
" Droits d'entrées	98.50
" Revision et mutation	16.00
" Fournitures	113.06
" Intérêts	52
" Assurance garantie, officiers Cer- cles et B. P.	5.62
" Dépôts re-prêts	35.00
" Divers	6.40
	<u>\$ 1,556.83</u>
" balance au 31 Mars 1908	2,111.13
	<u>\$ 3,667.96</u>

DEBOURSES

Par organisation	236.88
" Fournitures	403.10
" Propagande	515.95
" Entretien du bureau :	
Eclairage	14.79
Réparations	58
Téléphone, télégraphe, poste et express	59.14
Papeterie	31.56
Journaux	2.00
Mobilier	9.50
Salaires d'officiers et em- ployés	768.77
Revision examens	107.20
Divers	26.46
" Inspection	365.17
" Investigation, réclamations	28.76
" Frais placement	67.50
" Revue	333.50
" Frais d'assemblées	30.00
" Assurance garantie officiers cer- cles et B. P.	5.12
" Remboursement dépôts re-prêts	45.00
" Divers	10.00
	<u>\$ 3,060.98</u>
" balance au 30 Avril 1908	606.98
	<u>\$ 3,667.96</u>

RESUME

Balance Caisse de Dotation	\$780,827.75
" " C. des Malades	25,691.53
" " Générale	606.98
" " d'Epargne	49,675.72
	<u>\$856,801.98</u>

PLACEMENT DES FONDS

Fabriques	32,537.90
Municipalités Scolaires	46,402.12
Municipalités	36,560.00
Prêts hypothécaires	728,961.60
Dépôt Gouvernement Nouveau Brunswick	10,000.00
En banques : Hochelaga, Provinciale et Nationale	3,474.60
Cercle	60.00
	<u>\$857,996.22</u>

Cercles, B. P. etc.—Surplus de remises non couvertes par les rapports mensuels, etc. 1,194.24

\$856,801.98

Montréal, 30 Avril 1908.

En foi de quoi nous avons signé,

L. J. D. PAPINEAU, S. G.

A. ST-CYR, T. G.

Certifié correct.

O. BOURDON,

J. A. MIGNAULT, Auditeurs.

AVIS AUX MEMBRES MALADES

Formalités à remplir

1° AVIS DE MALADIE (formule No 5).

Cet avis doit être adressé, au début de la maladie, au secrétaire-archiviste du cercle, si le membre malade est inscrit à une caisse locale des malades (art. 257, 262, 263 des statuts). Lorsque le membre est inscrit à la Caisse Centrale des Malades, cet avis est donné au Secrétaire général et doit être accompagné d'un certificat de médecin attestant nature et cause de la maladie.

La période antérieure à la date à laquelle cet avis est expédié ne donne lieu à aucune indemnité. La formule No 5 est reproduite dans la version imprimée des statuts, immédiatement avant la table des matières; elle est aussi reproduite dans la plupart des livres de reçus des membres, sur des feuillets imprimés et perforés qui peuvent être détachés de ces livres pour donner l'avis requis.

2° CERTIFICAT DE MEDECIN (formule No 5B).

Ce certificat doit être produit à la direction de la caisse, tous les 30 jours, au moins, par les membres malades inscrits à la Caisse Centrale des malades (265) et aussi par ceux inscrits à la Caisse Locale des malades qui résident ou séjournent en dehors d'une circonscription de visite (art. 261 et 263). Ceux qui négligent de fournir ce certificat, tel que requis, sont déchus du droit de réclamer l'indemnité depuis la date du dernier certificat présenté. La Société a intérêt à suivre ses malades et à être renseigné convenablement, tous les mois, sur leur état de santé.

3° RECLAMATION (formule No 5A).

Chaque fois qu'un membre désire toucher l'indemnité qui lui est due, il doit en faire la demande sur la formule précitée, — et produire un certificat du Médecin (5B), s'il n'en a pas déjà produit couvrant la période pour laquelle l'indemnité est réclamée. — Lorsque le membre réside ou séjourne en dehors d'une circonscription de visite, il doit aussi appuyer sa réclamation d'un certificat du curé ou d'un juge de paix (formule 5C).

Le membre qui est inscrit à la Caisse Centrale des Malades et qui réside dans la paroisse où son cercle ou bureau de perception est établi, doit communiquer sa réclamation à son cercle ou au Comité de Surveillance de son B.P. pour approbation, avant de l'adresser au Conseil Général.

4° ARTICLES DES STATUTS A CONSULTER.

(A) Pour Caisses locales des malades: 208, 208A, 247, 253, 254A à 264.

(B) Pour Caisses Centrale des malades: 247, 249, 254A, 255, 258, 259, 260, 265 et 266.

5° FORMULES (où se les procurer).

Les cercles doivent fournir à leurs membres des exemplaires des formules 5A, 5B, 5C, au besoin et lorsque requis. Ils se feront un devoir de prêter assistance à leurs membres malades pour qu'ils remplissent convenablement les formalités nécessaires.

Les membres des bureaux de perception doivent s'adresser au Secrétaire général. Toutefois,

les percepteurs de ces bureaux doivent toujours avoir en mains des exemplaires de toutes les formules dont les membres de ces bureaux peuvent avoir besoin.

CARTES DE CERCLES

Lorsque le cercle porte le même nom que la ville ou paroisse où il est établi, le nom de ces dernières n'est pas répété. Il en est ainsi pour les officiers. S'ils ne demeurent pas en dehors de la paroisse où le cercle a son siège, nous ne mentionnons pas l'adresse.

ABBREVIATIONS. — CL. signifie Cercle; S.B.P.G., Substitut du P.G.; S.A., Sec.-Archiviste; S.F., Sec.-Financier; Md.E., médecin examinateur.

No 1 — CL. ST-JOSEPH, Montréal: S.B.P.G., F. X. Leduc, 601 St-Urbain; Prés., Alex. Prud'Homme; Md.E. G. E. Larin, 383 St-Denis; S. A. O. Bourdon, 301 Versailles; S.F. G. E. Clapin 321 Ste-Jeune. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m., sous-sol égite St-Joseph.

No 2 — CL. MONT-ROYAL, Montréal: S.A., E. A. Grisé, 246 Workman; S. F. Herm. Mone te, 192 Duvernay; Réunions, 1er et 3e vendredis, 45 Vinet, 8 hrs p.m.

No 3 — CL. BEAUHARNOIS: S. A., Jos. Fortier; S. F., André Leduc. Réunions, 3e et 5e lundis, 8 hrs p.m., Salle Vachon.

No 4 — CL. DORVAL: S. A., Emery Quénel; S.F., J.B. Leclercq -umerries. Réunions, 1er et 3e mardis, 7.30 hrs p.m., Salle Tardif.

No 5 — CL. VILLE-MARIE, Montréal: S. A., Edouard Barolet, 2336 St-Jacques; S. F., J. A. Blanchard, 975 Ste-Jacques Réunions, 3e et 4e mardis, 8 hrs p.m., salle Kaby, 98 rue Fulford.

No 6 — CL. SAURE-OGUÉ, Montréal: Chapelain, Rvé. F. L. T. Adam, Char. Hon.; S.B.P.G., J. Nap. Perrault, 857 Ontario Est.; Prés., J. Whit. Michaud, 548, Fleissie; S.A., J. E. Beaudoin, 237 Visitation; S.F. W. Dufault, 784 Ontario Est. Md. E. J. A. Lapierre, 410 Fleissie. Réunions, 2e et 4e mercredis 8 hrs p.m. Salle St-Vincent de Paul.

No 7 — CL. STE-ANNE DE BELLEVEU: S.A., L. J. Bois-sau S. F. et T. M. C. Bezer. Réunions, 3e mercredi, 7 p.m. salle J. S Vallée.

No 8 — CL. ST-PIERRE, Montréal: S. A., Théo. Bénéard, 1136 St-André; S.F., J. A. Mirreault, 1008 St-Hubert. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8h. p.m., salle Dionne, 784 Ste-Catherine Est.

No 9 — CL. ST-GENEVIÈVE, Co. Jacq. Cartier: S.A., Aldéric Boileau; S.F. et T. A. Z. Libersan. Réunions, dernier mercredi, 7h. p.m., chez e nota re Libersan.

No 10 — CL. ST-CHARLES, Montréal: Chapelain, Rvé. A. C. Robillard St-P.G., Isid. Fortier, 146 Centre; Prés., F. X. A. Fortin, 298 Centre Md. E., E. G. Dagenais, 541 Grand Tronc S.A., N. Beilale, 411b Centre; S.F., S. LaPrade, 397 Centre. Réunions, 3e et 5e mercredis, 8 hrs p.m., salle Quintal, coin Centre et Charlevoix.

No 11 — CL. NOTRE-DAME, Montréal: S.A. S.F. et T. D. R. G. E. Cartier, 304 Abbé J. Chabouilles. Réunions, 4e mardi, 8 heures p.m., 190 rue St-Haurice.

No 12 — CL. ST-HENRI, Montréal: S.A., J. E. Ferras, 1533 Notre-Dame O.; S.F., P. G. Poirier, 46 Ave Laporte. Réunions, 2e et 4e jeudis 8 hrs p.m., Salle Union St-Joseph St-Henri, 1582 Notre-Dame O.

No 13 — CL. ST-JACQUES, Montréal: S.A., M. D. Raoul Lar-se, 187 St-Hubert; S.F., J. E. Lafontaine, 187 St-Hubert. Réunions, dernier samedi, 3 h. p.m., au No 30 St-Jacques.

No 14 — CL. ST-JEROME, Co. Terrebonne: S.A. S. Thibaudau - S.F. et T. F. F. Vannier. Réunions, 4e jeudi, 8h. p.m. salle Trudel.

No 15 — CL. ST-MEDARD, Coteau-Station: S.A., H. E. Smith; S.F., Abbé J. A. Lippé. Réunions, 6e dimanche, salle Doucet 3.30 hrs p.m.

No 16 — CL. ST-VALER, Québec: S. A., L. J. B. Lépins, 59 rue Hermès; S.F. et Prés., Emédo Vallières, 412 St-François Réunions, 3e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., Salle Moisan.

No 17 — CL. ST-STANISLAS, Co. Beauharnois: S.A., Art. Brault; S.F. et T. P. Laplante. Réunions, dernière vendredi, à 7.30 P.M., salle Laplante.

No 18 — CL. NOTRE-DAME DE LA GARDE, Isle Perrot: S.A., W. Filon S.F., J. Daoust. Réunions, 3e dimanche, 21 h. p.m. bureau du curé.

No 19 — CL. LAROCQUE, Sherbrooke: S.A., J. B. Duchesneau; S.F., E. P. Bédard. Réunions, 3e jeudi, 7.30 hrs p.m. édifice Murray, rue King.

No 20 — CL. ST-LOUIS DE TERREBONNE: Chapelain, M. l'abbé Perrault; S.B.P.G., J. Charbonneau; Prés., J. A. Limoges; S.A., A. Frigault S.F. et T., Joz. Gauthier; Md. E., E. L'Africain. Réunions, 2e et 4e mercredis, à 7.30 hrs p.m., Salle des Artisans

No 28—CL. ST-MARTIN Co. Laval; S.A., C. A. Desoxy, M. V. Bord-à-Plouffe; S.F., J. L. Allard. Réunions, dernier samedi.

No 29—CL. HOCHÉLAGA, Montréal; S.A., A. Roy, 28 Darling; S.F., W. Desjardins, 18 Desoxy. Réunions, 2e et 4e mercredi, 8 hrs p.m., 1813 Notre-Dame Est.

No 31—CL. MONTCAILL, St-Jacques L'achigan; S.A. et T. M. Jrange, N.P.; S.F., Dan. Forest. Réunions, dernier dimanche, h. p.m., à la salle publique.

No 34—CL. SALABERRY, Valleyfield; S.A., M. Chatel; S.F., Léopold Laplante. Réunions, 1er et 3e dimanche, salle Monette, rue Ste Odélie, à 1 heure.

No 35—CL. ST-PAUL, ville St Paul; S.A., N. Dombrows; S.F. et T., Narcisse Boyer. Réunions, dernier mardi, 8.30 hrs p.m. Salle Daouet.

No 37—CL. CONTRECOEUR; S.A. J. E. D. G. Guyon, S.F., Wd. Handfield. Réunions, dernier lundi, bureau E. zandfield, 7. p.m.

No 43—CL. ST-VINCENT, Montréal; S.A., J. E. Lachapelle, 1566 Ste-Catherine Est; S.F., J. H. Faquette, 234 Fullum. Réunions, dernier jeudi, 8 hrs p.m., salle Lavière, 5 Dufresne.

No 44—CL. ST-LOUIS, Montréal; S.A., G. A. Maillois, 909 Demontigny Est; S.F., Jos. de Yasudier, 997 Berrt. Réunions, 1er et 3e mercredi, 8 hrs p.m., Salle Brault, 571 rue Berrt.

No 46—CL. RIGAUD; S.A., J. A. H. Chevrier; S.F., Jules A. Desjardins, 8 hrs p.m.

No 48—CL. SAGARD, Saub-au-Récollet; S.A., Avila Prévozt; S.F., Fernand Brousseau. Réunions, dernier vendredi, salle Prévozt, à 8 hrs p.m.

No 49—CL. JACQUES-CARTIER, Lachine; S.A., J. S. A. Ashby; S.F., Alb. St-Denis. Réunions, 2e et 4e mardi, 8 hrs p.m., salle Union St-Joseph.

No 50—CL. ST-GUILLAUME, Co. Yamaaka; S.A., P. E. Sylvestre; S.F., L. A. D. Gauthier. Réunions, 3e dimanche 8 hrs p.m., salle Publique.

No 54—CL. ST-JEAN CHRYSOSTOME; S.A., J. E. Dérome; S.F. et Md. E., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi, 7 hrs p.m. salle du Conseil.

No 56—CL. STE-JUSTINE; S.A., Georges Desparois; S.F., N. Bédard. Réunions, dernier dimanche, 8 hrs p.m., chez M. Desré Laurion.

No 60—CL. SOULANGES, Les Cèdres; S. A. Roch Leroix, Cascadés Pointe; S.F., C. Labrousse. Réunions, dernier vendredi, salle Jos. Montpetit, 8 hrs p.m.

No 61—CL. MAISONNEUVE, Montréal; S.A., L. P. Fortin, 1313 St-André; S.F., P. Lesage, 1173 St-Hubert. Réunions, 1er et 3e vendredi, salle Eiffel, 8.15 p.m., coin Amherst et de Montigny.

No 64—CL. NOTRE-DAME DE RUJ; S.A., Hor. Pitre, 4 Britannia; S.F. et T., Henri Bélanger, rue Principale. Réunions, salle Laféche, rue du Lac, 3e et 4e vendredi, 8 h. p.m.

No 65—CL. ST-GEOS-XAVIER, L'Epiphanie; S.A., Médard Forest; S.F., Geo. Dufort, N.P. Réunions, dernier mercredi, chez le notaire Dufort.

No 66—CL. LAFRAIRE; S.A., Alphonse Durançon; S.F., J. B. Hébert. Réunions, 4e lundi, chez Dam. Gravel.

No 67—CL. ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe, Qué., S.A. B. L'Homme; S.-F. L. A. Breton. Réunions; 1er et 3e mardi 197, Cascades.

No 69—CL. ST-GEORGES, Maisonneuve; S. A., Michel Couture, 475 Orléans; S. F., Amédée Beauré, 75 Bourbonnière. Réunions, 3e lundi, 8 hrs p.m., 181 Léonard.

No 72—CL. ST-BARTHELEMI, Co. Berthier; Chapelain, Rév. Régis Bonin; Sb.P.G., Jos. Lafontaine; Prés., Ars Barrette, Md.E., E. Landry; S.A., Jos. Jovinville; S.F., Ch. L'Heureux. Réunions, 2e lundi, 8 hrs p.m.

No 73—CL. CHARLEMAGNE, Ville St-Louis; Sb.P.G., J. P. Lamarche, N.P., 1047 St-Hubert; Prés., J. B. Marciano, 736 Menana; S. A., Léon DeFoy, 490 av. Mt Royal; S.F. et T., J. N. Cadieux de Courville, 96 Fontaux; Md.E., Fern. S. Lawson, 411 Av. St-Royal. Réunions, 1er et 3e mardi, 94 Pontiac, 8 hrs p.m.

No 79—CL. BOURGET, Montréal; Chapelain, Rév. M. Demers, curé; Sb.P.G., J. C. Lamothe, 483a St-Hubert; Prés., J. P. Labarre, 333 Fullum; Md.E., Ad. Corin, 218 Maisonneuve; S.A., J. B. Desautels, 177 Beaudry; S.F., Will. Fiché, 148, Sanguinet. Réunions, 2e et 4e mercredi, salle Dionne, 784 Est Ste-Catherine, 8 hrs p.m.

No 80—CL. PIERREVILLE; S.A. H. L. Shoener; S.F., R. Shoener. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., salle Shoener.

No 83—CL. ST-CASIMIR, Co. Portneuf; S.A., L. A. Lacroix; S.F., J. A. Bélanger. Réunions, 2e et 4e lundi, 7.30 hrs. p.m. salle Frenette.

No 84—CL. ST-JOACHIM, Louiseville; S.A., J. A. Vadeboncoeur; S.F., Art. Desautels. Réunions, 15 et dernier du mois, édifice Blais, à 8.30 hrs p.m.

No 94—CL. NOTRE-DAME DES VICTOIRES, Québec; S.A. L. E. Labroque, 11 carré Notre-Dame; S.F. et T., J. A. Gauvin, 300 Richelieu. Réunions, 4e lundi, 8 hrs p.m., 11 carré Notre-Dame.

No 99—CL. STE-MARIE DE LA BRAUCO; S.A. F. Pepin; S.F. A. Lemieux. Réunions, dernier dimanche, après la messe, salle publique.

No 100—CL. ST-FRANCOIS D'ASSISE, Beauceville; S.A., E. O. Lemieux; S.F., et T., God. Lachance. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., salle Lachance.

101—CL. DE LA BRAUCO, St-Georges, Co Beauce; S.A., S. Paquet; S.F., Joseph Gagné. Réunions dernier dimanche, chez M. Léger Lemelin, 1.30 hr p.m.

No 103—CL. ST-BERNARD, Sorel; S.A. et S.F., A. P. Vanasse. Réunions, 4e dimanche, salle Vanasse.

No 108—CL. CHAMPLAIN, Québec; Chapelain, Rév. J. E. Pihet; Sb. P.G. et Md.E., P. H. Bédard, 286 St-Jean; Prés., Jos. Rondeau, 418 St-Jean; S.A., J. N. Gingras, 29 Bertholet; S.F., J. E. Rondeau, 418 St-Jean. Réunions, 2e et 4e mardi, 8 hrs p.m. salle Monreuil, 87 D'Aiguillon.

113—CL. DELORMIER; S.A., Emile Guyon, Tétrault, S.F., Wilfrid Forcier, 34 Garnier; Réunions, 2e et 4e jeudi, à 8 hrs p.m., salle Beaudry, 26 rue Brébeuf.

No 114—CL. ST-FRANCOIS, Montréal; S.A., Aug Gagnon, 22 43 Avenue, Viauville; S.F. et Md. E., J. A. Gagnon, 1232 Ontario Est. Réunions, 4e jeudi, salle Lemieux, coin Lafontaine et Ibeville, 8 hrs p.m.

No 116—CL. NOTRE-DAME DE GRANBY; S.A., Clarence Fortin; S.F., P. A. Feltier. Réunions dernier mardi, 7 1/2 hrs o.m., salle St-Jean-Baptiste.

No 117—CL. ST-AGUSTIN, Montréal; S.A., J. A. Delorme, 154 Agnès; S.F., Le Fort et ses 40 Caz. Les Réunions, 1er et 3e mardi, 2233, Notre-Dame, ouest, 8 hrs p.m.

No 118—CL. GARNEAU, Montréal; S.A., J. P. Vincent, 801 Champlain; S.F., Jos. Labelle, 69 Vinet. Réunions, 3e mercredi, salle Duverny, 45 Vinet, 8 hrs p.m.

No 119—CL. ST-TITE; Chapelain et Sb.P.G., M. le curé J. B. Grenier; S.A. et S.F., J. P. Jacob; Md. E., L. N. E. Lacourrière. Réunions, 3e dimanche, 8 hrs p.m., salle Ledon.

No 121—CL. DUVERNY, Montréal; Chapelain et Sb.P.G., Rév. M. Beaudoin; Prés. J. A. Latroche, 229 Duverny; S.A., Joseph Ménard, 114 Duverny; S.F. O. Legault, 176 Dunions 4e jeudi, à la salle Duverny, 1397 Notre-Dame Ouest. Réunions, 4e jeudi, à la salle Duverny, No 45 Vinet, 8 hrs p.m.

No 124—CL. TRILLIEN, Trois-Rivières; S.A., L. G. Jourdain, Bureau de Poste; S.F. et T., Ars. Spindard. Réunions, 1er et 3e mardi, 8 hrs, 188 Notre-Dame.

No 125—CL. STE-GENEVIÈVE DE BATHASCAN; Chapelain Rév. M. Bellemare; Sb.P.G., Donat Barbeau; Prés., Lib. Bélanger; S.A., L. M. J. Thibault; S.F. et T., O. Duval; Md.E., F. X. Baril. Réunions, dernier dimanche après la messe.

No 126—CL. ST-EDOUARD, Montréal; S.A., J. A. H. Bobé, nter, 736 Huntly; S.F., J. B. Beaudry, 2040 St-Hubert; Réunions, 2e et 4e mardi, salle St-Edouard, 955 Beaudry, 8 hrs p.m.

No 127—CL. OLIVE, Trois-Rivières; Chapelain, Rév. V. Hébert, 157, St-Martin; S.F., G. Aug. Comte, 444 St-Jacques, P. Burget, 157, St-Martin; S.F., G. Lapalme, 813 St-Hubert; S.A., J. A. Chouinard, 577 Dorchester Est; Md.E., A. Gagnier, 28 St-Denis. Réunions, 3e mercredi, Monument National, 8 heures

No 128—CL. BRÉBEUF, Montréal; S.A., J. M. E. Lariche, 35 Boucher; S.F., J. Arm. Reynaud, 182 St-Christophe. Réunions, 1er et 3e vendredi, salle St-Louis, 288 Cousin, 8 hrs p.m.

No 140—CL. CHICOUTIMI; S.A., D. W. Morrier; S.F., Alf Morrier. Réunions, 1er vendredi, salle Château Saguenay, 8 hrs p.m.

No 142—CL. STE-MARIE, Montréal; S.A., Av. Bourbonnière, 204 St-Jacques; S.F., Jos. Marois, 328 Plessis. Réunions, 2e et 4e lundi, salle Garsau, 245 Maisonneuve, 8 hrs p.m.

No 143—CL. CHENIER, Montréal; S.A., J. A. Gagnon, 71 Iévis; S.F. et Tres. Geo. Guy, 325 Workman; Réunions, 1er mercredi, 8 hrs p.m., salle Quinze, rue Casimir, près Centre.

No 149—CL. ST-JEAN-BAPTISTE, Montréal; Chapelain, Rév. M. Auclair, curé; Sb. P. G., Albert Dépaillé, 4614 Drolet; Prés., Nos Leclerc, 874 Sanguinet; S.A., E. A. Desrosches, 119 S. F. Barone, 307 Drolet. Réunions, 3e et 4e vendredi, 7 hrs p.m.

No 150—CL. LARTIGUE, Longue-Pointe; Sb.P.G., C. Barri-net; Prés., Jos. Vinet; S.A., C. E. Lucas; S.F. et T., P. Z. Guy; Md.E., J. P. Deschaboteau. Réunions, dernier dimanche, 4 hr p.m., salle Guy, Beauvoir.

No 151—CL. LÉCLERC, Woodcocket, E. I.; Chapelain, Rév. Nap. Leclerc; Sb.P.G., Ad. Arochambault & Longley, 119, Gaultin Av.; S.F., J. B. A. Savard, 378 Park Place. Réunions, 1er et 3e dimanche 3 hrs p.m. salle la Cour Fidélité, 143 Main St.

No 160—CL. VERDUN, S.A., J.A.A. Leclair, 129 de l'Eglise S.F., Edgar St-Onge, 17 de l'Eglise. Réunions, 3e et 4e jeudi, salle Caron, 2 Mullarkey 8 hrs p.m.

No 162—CL. STE-SCHOLASTIQUE, S.A., Paul Em. Rochon; S.F., J. H. Langlois. Réunions, dernier mercredi, salle au Mar ché, 8 hrs p.m.

No 163—CL. DOLLARD, Montréal: S.A., A. E. Sénécal, 73 Séneaur; S.F., L. O. Fontaine, 310 Hibernia. Réunions, ler et 3e mardi, 8 hrs p.m., salle Unity, 590 Wellington.

No 165—CL. ST-PAUL DE GRANDMÈRE, Grand'Mère: S.A., Ar. Tremblay; S.F., T. G. Roy. Réunions, 3e et 4e ven dredi, salle Leclerc, à 7 1/2 hrs p.m.

No 166—CL. LACHENAYE, Frasville: S.A., J. Y. Pom met; S.F., Alfred Desjardins, Rivière du Loup. Réunions, 4e lundi, 8 hrs p.m., salle des Forcistes Indépendants.

No 170—CL. LEON XIII, Montréal: S.A., J. E. Beaulieu, 856 Montcalm; S.F., O. Pepin, 553 Coloniale. Réunions, 2e et 4e vendredi, 88 St-Denis, 8 h. p.m.

No 171—CL. CREMAZIE, Ville St-Louis: Chapelain, Rév. G. M. Lepallieur, Ptre curé, Chan. Hon., V. F.; S.F., P.G., Alf. Du lancau, 638 Bid St-Joseph; Prés., An. Royal, 79 Casgrain; S.A., Ose, Désautels, N. F., 1736 St-Laurent; S.F., Alex. Drouin, 52 de Gaspé; M.É.E., E. Pelletier, 1820 St-Laurent. Réunions, 2e et 4e mardi, Edifice Bq. des Marchands, coin Laurier et St-Laurent, 8 hrs p.m.

No 172—CL. FRONTENAC, Montréal: S.A., Ana. Drouin 120 Ste-Elizabeth du P.; S.F., J. G. Lacourse, 319 Amherst. Réunions 2e et 4e lundi, salle Eiffel, coin Amherst et Demontigny.

No 173—CL. CONTANT, Montréal: Prés., Alo. Dalpé, 470 St-André; S.A. Edr Durets, 52 Parc LaFontaine, S. F. Ern. Laquerre, 452 Lagacheville Est; M.É.E., J. E. Bastien, 35 Visitation, Tél. Bell, Est. 3424. Réunions, 2e et 4e mercredi, salle Gagnon, coin Amherst et Demontigny, 8 hrs p.m.

No 174—CL. ST-JEAN DE LA CROIX, Ville St-Louis: Cha pelain, Rév. A. J. Préfontaine; S.F., G.P.G., Onés. Tremblay, 154 Querles, Outremont Jot; Prés., Dieud. Juteau, 1019 Clark; S.A., S.F. et Trés., H. Paradis, 355 Clarke; M.É.E., J. G. Dugas, 2850 St-Laurent. Réunions, 2e et 4e vendredi, 8 hrs p.m., salle Club Marcell, 89 Beaubien.

No 177—CL. PAPINEAU, Montréal: S.A., R. Huberdeau, 1947 Ste-Catherine Est; S.F., J. A. Favreau, 15 Dufresne. Réunions 2me vendredi, salle Larivière, 5 Dufresne, 8 hrs p.m.

No 179—CL. ST-CAMILLE, Co. Wolfe; S.A. et S.F., Anatole Besubien. Réunions, dernier lundi, salle Publique, 8.00 hrs p.m.

No 180—CL. ST-PIERRE, Stoke Centre: S.A., F. X. D. Tremblay; S.F. et Trés., A. Duplin; M.É.E., F. J. Bédard. Réunions, 4e dimanche, salle Publique, 1 hr p.m.

No 181—CERCLE STE-CECILE, Co. Compton: S.B.P.G., Rév. N. H. Gauthier; Prés., Jos. Roy; S.A., S.F. et Trés., J. G. Beau doul; M.É.E., P. Vandanda'gac. Réunions, dernier dimanche, chez M. J. G. Beaudoin, à 1 heure p.m.

No 182—CL. RACINE, Weedon: S.A., S.F. et M.É.E., J. P. C. Lemieux. Réunions, 3e samedi, salle Mercier, Weedon Station, hrs p.m.

No 183—CL. ST-PROSPER: S.A. S.F. et M.É.E., F. X. Mas slootte. Réunions, 3e mercredi, 7 1/2 hrs p.m., salle Publique.

No 186—CL. ST-ALPHONSE, Theford Mines: S.A., C. Vaillancourt, S.F. et T. Jos. Dupal. Réunions, dernier jeudi, salle Ferron, 7 hrs p.m.

No 187—CL. ST-APOLLINAIRE: S.A., Emile Rousseau S.F. et T. Benj. Demers. Réunions, dernier samedi, au couvent, à 7 hrs p.m.

No 188—CL. LEGARDEUR, St-Antoine de Lotbinière: S.A., Geo. Garneau; S.F., Ch. Bergeron. Réunions, dernier jeudi, au presbytère; 7 hrs p.m.

No 189—CL. ST-DÉSIRÉ, Black Lake: S.A., David Cham paigne; S.F., J. B. Ouellette. Réunions, 3e dimanche, salle des Forcistes Catholiques, 1 hr p.m.

No 190—CL. ST-FERDINAND, St-Ferdinand d'Halifax S.A., S.F. et T., Alfred Roberge. Réunions, le 23 du mois, salle Ferron, 8 hrs p.m.

No 194—CL. ST-BERNARDIN, Waterloo: S.A., M. Bour geois; S.F., Léon Bascot. Réunions, 3e dimanche, h. p.m. salle de la Fabrique.

No 195—CL. DUMOULIN, Yamachiche. S.A. et S.F., A. J. Descoeurs. Réunions, dernier dimanche, 8 hrs p.m., salle Descoeurs.

No 197—CL. LA SALLE, Montréal: S.A., H. Emile Duquette, 76 St-Ferdinand.; S.F., J. O. Duquette, 117 St-Ar gus tin. Réunion, 1e et 3e mardi, 8 heures p. m., salle de l'Union St Joseph, 1882 Notre-Dame Ouest,

No. 199—CL. ST-BASILE, Co Portneuf: S.A., J. L. Hardy S. F., Jos. Genest. Réunion, dernier lundi, 7.30 hrs p.m.

No 200—CL. ST-STANISLAS D'ASCOT, Ascot Corner: S.A., Théodore Goyette; S.F. et T., J. B. Morin. Réunions, 2e di manche après la messe.

No 204—CL. PIE X, West Shefford: S.A. et S.F., J. A. Ga gnon. Réunions, dernier jeudi du mois, à la salle Elm Grove Hall, 8 hrs p.m.

No 206—CL. LAFONTAINE, Montréal: S.B.P.G., Théop. Joly, 264 Chateauguay; Prés., J. E. Beaulieu, 276 St-Charles; S.A., P. Duhaud, 739 Charlevoix; S. F., E. Beaudoin, 479 Centre; M.É.E., J. W. Collette, 347 Centre. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Picaud, rue Charlevoix, 8 hrs p.m.

No 207—CL. ST-DENIS, Co St-Hyacinthe: S.A., J. O. V4 stna; S.F., L. E. Charon. Réunions, 4e dimanche, 8 hrs p.m., chez le Secrétaire Financier.

No 208—CL. ST-OURS, Co Richelieu: S.A., R. H. Duhamel, N.P.; S.F.; S.F., T. et M.É.E., J. H. A. Larose. Réunions, 3e dimanche, après la messe, bureau des notaires Duhamel & Richard.

No 209—CL. COURCELLES, Co Beauce: S.A., Uld. Allard; S.F. et T. Nap. Brousseau. Réunions, dernier dimanche, 3 h p.m.

No 210—CERCLE ST-VITAL, Lambton: S.A., S.A., Valm. De veau; S.-F., Elzéar Deveau. Réunions, 3eme dimanche, à la salle publique.

No 213—CL. CADIEUX, St-Joseph de Sorel: S.A., G. A. G. Lé vurneau; S.F., et M.É.E., J. J. Guerin. Réunions, 4e dimanche, à 3 hrs p.m., salle Filatrault.

No 215—CL. ST-ROCH, Co L'Assomption: S.A. et S.F., Ar cade Lebeau; M.É.E., J. A. Labrèche. Réunions, dernier dimanche, 3.30 hrs p.m., chez le secrétaire.

No 214—CL. LA VALLÉE, Causapoc; S.F. et S.A., A. J. Rioux. Réunions, dernier dimanche, 2.30 hrs p.m., salle Bo chard.

No 215—CL. ST-PACOME, Kamouraska: S.A., L. M. Le brun; S.F. et M.É.E., T. W. Michaud. Réunions, dernier di manche salle Publique, après vêpres.

No 217—CL. STE-PRAXÈDE, Bromptonville: S.A., J. O. Desmarais; S.F., Jules Dumont. Réunions, dernier dimanche, 1.30 p.m., sous-bassement de l'église.

No 219—CL. GRAVEL, L'Avair: S.A., Jos. Goron; S.F., J. C. St-Amand. Réunions, 3e jeudi, 7.30 hrs, bureau du notaire St-Amand.

No 221—CL. ST-MALACHIE, Ormstown: S.A., L. A. Rou seau, N. P.; S.F., J. E. Daoust. Réunions, dernier dimanche, à la salle de l'école catholique, 11.30 h. a.m.

No 222—CL. GARDE CHAMPLAIN, Québec: S.A., J. O. Bé langer 246 Rue Richelle; S.F., Jos. Moffet, 127 Desfosés. Réunions, 4e lundi, 8 p.m., salle Brunet, rue St-Joseph.

No 224—CL. IMMACULE CONCEPTION, Cookshire: S. A., Art. Laprise; S.F. et T., M. L. Rousseau. Réunions, 3e di manche, 7.30 hrs p.m., à l'école catholique du village.

No 226—CL. ST-THÉOPHILE DU LAC, Lac à la Tortue: S.A., Donat Bellefeuille; S.F. et M.É.E., J. E. Colin. Réunions troisième vendredi, 8 hrs p.m., chez M. le curé Isoulay.

No 227—CL. VIGER, Montréal: S.A., Alb. Desfosés, 49 Ste-Marie; S.F. et M.É.E., H. A. Quintal, M.É.D. 1331 Ste Catherine Est. Réunions, salle Larivière, 5 rue Dufresne, les ler et 3e mercredi, 8 hrs p.m.

No 228—CL. DUFRESNE, Sherbrooke-Est: S.A., Will. Lé garé; S.-F., McGeé. Réunions: 3e mercredi, salle Murray, rue King, à 7.30 hrs p.m.

No 229—CL. FABRE, Delorimier: S.A., A. C. Miller, 1129, ave Delorimier; S.F., et Trés., J. N. T. Latere, 1106 Rachel; M.É.E., Alf. Dault, 1108 Rachel. Réunions, 2e et 4e jeudi, salle Delorimier, 1189, ave Mont-Royal Est, 8 hrs p.m.

No 231—CL. LAVIOLETTE, Capetou: S.A., J. E. Mayrand; 4.F. et T., Rév. J. C. McGeé, Capetou Mine. Réunions, 3e samedi à l'école paroissiale.

No 233—CL. D'YVOUILLE, Sherbrooke: S.A., G. H. Vail lancourt; S.-F. et T., E. C. Gauthier. Réunions, 2e dimanche, 1.30 h. p.m., Block Murray.

No 235—CL. ROBERVAL, Asbestos: S.A., J. O. Deltat; S.F., Gédéon Boisvert. Réunions, après la grand'messe, salle Bruncau.

No 236—CL. DE BEAUJEU, Wotton: S.A., J. T. A. Gravel M.D.; S.F., David Cormier. Réunions, 3e dimanche à midi salle publique du village.

No 240—CL. ROUSSIN, Pointe-aux-Trembles: S.A., O. Ger vals; S.F., Art. vezeu. Réunions, dernier dimanche, 7 hrs p.m., chez M. O. Gervais.

No 242—CL. RESTIGOUCHE, N.B. S.A., Aurèle Laosac S. F., J. T. Vautour. Réunions, 1er dimanche 1.30, hr à la salle St-Onge.

No 244—CL. ST-PHILIPPE, Windsor Mills: S.A., Frédéric Leclerc; S.F., Joseph Fournier. Réunions, 4e dimanche, 1 h. p.m., sous-bassement de la sacristie.

No 246—CL. ST-THOMAS, Compton: S.A., S.F. et T., L. C. Drolet; Réunions: 3ème vendredi, 8 hrs p.m., salle de la M. Omer Poutin.

No 247—CL. STE-EULALIE, Co Nicolet: S.A., P. DeNeri Richard; S.F., T. et M.É.E., J. H. Lanneville. Réunions, 3e samedi, à 7.30 p.m., chez M. Jos. Bergeron.

No 248—CERCLE ST-EDMOND, Coaticook: S.A., Léon Trépan; S.F., Félix I. Lajoie. Réunions, 2ème dimanche, hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.

No 249—CERCLE ST-RAPHAEL: S.A. et S.F., Jules Tangray. Réunions, 3e dimanche, au bureau du Dr Belleau, à 8 hrs p.m.

No 250—CERCLE RICHMOND, Co de Richmond: Cha pelain, Rév. P. Quinn; S.B.P.G., Ernest Poulin; Prés., A. J. Bé dard; S.A. et S.F., J. B. U. Bernard; M.É.E., John Hayes. Réunions, 2e dimanche, 1 heure p.m., salle du collège.

L'ALLIANCE NATIONALE

No 251—CL. DE LA PELTRIE, Book Island ; S. A., C. A. Lafrance ; S. F., Geo. Boisvert. Réunions, 1er dimanche, 7 hrs p.m. Salle St-Joseph.

No 254—CL. ST-ANTOINE DE PADOUÉ, Scotstown. S.A., Doust St-Jean ; S. F. et T., Alf. Leblanc. Réunion : 3e dimanche, 3 hrs p.m., chez M. Allard.

No 255—CL. DUPLESSIS—La Patrie. S. A., Tanc Hallé S. F. et T., Mag. Bourret ; Réunion : 3e lundi, 7 hrs p.m., salle magasin Bourret.

No 258 — CERCLE TURGEON, St-Paulin, Co. de Bellechasse ; S.B.P.G., Hon. Adélar Turgeon, 71 d'Auteuil, Québec ; Prés., Emile Lévesque ; S. A., L. J. Turgeon ; S. F. et T., Z. Barbary ; Md.E., L. Blais, à Armagh. Réunions, 2e dimanche, à 3 hrs p.m., chez L. J. Turgeon.

No 259 — CERCLE MONT CARMEL, St-Malo d'Auckland ; S.A., Émile Madore ; S. F. et T., L. F. Brault. Réunions, 3ème dimanche, après l'office divin, salle des Forestiers Catholiques.

No 261—CERCLE ST-VENANT, Paquetville ; S.A., S.F. et T., L. G. Garon. Réunions, 4ème samedi, 7 hrs p.m., salle des Forestiers Catholiques.

No 263—CERCLE ARTHABASKA, Arthabaska ; S.A., A. A. Fioher ; S.F. et T., F. X. Lemieux. Réunions, 3ème vendredi, 7 hrs p.m., à l'Hôtel de Ville.

No 264 — CERCLE STE-CLOTILDE, Ste-Clotilde d'Horton ; S.A., Wilfrid Bergeron ; S.F. et T., Omer Leconte. Réunions, 3ème dimanche, 1.30 p.m., chez M. Art. Aucoin.

No 265—CERCLE RIVIERA-A-PIERRE, Rivière-à-Pierre ; S.A., S.F. et T., Wilford Voyer. Réunions, dernier samedi, 3 h. p.m., salle Cauchon.

No 267 — CERCLE ROYAL, Ville St-Louis ; S.A., Jos. Noie, 36 Maguire ; S.F. et T., W. L. Picard, 1925 Ste-Laurent. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Banque des Marchands.

No 270. — CERCLE OLOMB, Roxton Falls ; S.A., Norman Beauchemin ; S.F. et T., Rémi Tétrault. Réunions, 3ème lundi, 7.30 p. m., salle des Chevaliers de Colomb.

No 272 — CL. ST-CAJETAN, Mansonville, Co. Brome ; S.A., S.F. et T. Pierre Duchesneau. Réunions, 2e dimanche, à 11 hrs a.m., école du village.

No 273. — CERCLE LACADIE, Co. St-Jean ; S.A., Victor Brault ; S. F., Alc. Deland. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., salle de la Fabrique.

No 275 — CL. NAPOLEON, Charlemagne, Co. l'Assomption ; S.A., S.F. et T., Frédéric Béland. Réunions, 2e dimanche, à 2 hrs p.m., salle des Artisans.

No 276—CL. ST-CYRILLE, Co. Drummond ; S.A. et S.F., J. P. Paré. Réunions, dernier dimanche, salle du notaire Faré.

No 277 — CL. POINTE-CLAIRE, Co. Jacques-Cartier ; S.A., S.F. et Trés., J. P. Legault. Réunions, 2e mardi, 7.30 p.m., salle de l'Hôtel de Ville.

No 279 — CL. BOSSUET, Knowlton, Co. Brome ; S.A., L. A. Gingras ; S.F. et T., L. L. Ledoux. Réunions, 3e mardi, 7.30 hrs p.m., à l'Hôtel de Ville.

No 284. — CL. ST-PRIME, Co. du Lac St-Jean ; S.A., S.F. et T., Alf. Vézina. Réunions, dernier lundi du mois, à 7 hrs p.m., salle Morency.

No. 285—CL. ST-PELICIEN, Co. du Lac St-Jean S.A., S.F. et T., F. N. Tremblay. Réunion, dernier lundi, à 7 hrs p.m., à l'école du village.

No 289—CL. GRATON, Pawtucket, R. I. ; S.A., Arthur Alix, 5 Mary ; S.F. et T., N. L. Brouillette, 325 Main St. Réunions, 2e dimanche du mois, 2 hrs. p. m. salle St-Jean-Baptiste.

No 290—CL. ST-WILBERD, Hébertville Station, Lac St-Jean, S.A., Nap Hudson ; S.F., Jos. Agers. Réunions, 3e dimanche du mois, 1 hr. v. m. club St-Jean-Baptiste

No 291—CL. MONTAGNAIS, Roberval, Lac St-Jean ; St A., J. E. Boly ; S. F. et T., Adj. Bouchard. Réunions, 2e et 4e vendredis du mois à 8 hrs p. m., à l'Hôtel de Ville.

No 292—CL. ST-GEDEON, St-Gédéon, Lac St-Jean ; S.A., S. F. et T., Thomas Lavoie. Réunions, dernier dimanche du mois à 7 hrs p. m., salle publique.

No 293—CL. METABETCHOUAN, St-Jérôme, Lac St-Jean S.A., F. J. Bte Lafrance ; S.F. et T., F. Plourde. Réunions, dernier dimanche du mois, à 1 hrs. p. m., Salle Plourde.

No 294—CERCLE CHAPLAIN, LaSalle, Co. de Vabellé S.A., S.F. et T. W. Morand. Réunions, dernier dimanche du mois, à 7 hrs p. m. salle du Club Athlétique.

No 295—CERCLE STE-AGATHE, Co. de Terrebonne S. A. D. Côté, S. F. et T., Avila Bular. Réunions, dernier dimanche du mois, à 3hrs p. m. salle Forget.

No 295 — CERCLE TETREAULTVILLE, Comté d'Hoche àga ; S.A., Ephrem Benoit ; S.F. T. et Md.E., Geo. Lonergan. Réunions, 2e et 4e vendredis, à 8 hrs. p.m., chez M. A. Groux.

No 297 — CERCLE LAROUCHE, St-Bruno, Lac St-Jean, S.A., Edgard Bouchard ; S. F. et T., Philippe Simard. Réunions, dernier samedi du mois à 7.30 hrs. p.m., salle publique.

No 300—CERCLE LAURIER, Montreal, S., F. G. Donald Morrison, 214 Ste-Catherine E; Prés., G. A. Lafontaine, 236 St Denis ; S. A., Emile Dorcy 285 Ste Catherine Est ; S. F. et T., Esidore M. Côté ; 55 Ste-Laurent ; Md. Ex., L. P. Dorval, 857 Ste-Denis. Réunions, 1er mardi, 3 Craig Est, à 8 hrs. p.m.

No 301—CL. STE-ADELE, comté de Terrebonne ; S. A. A. Lanthier ; S.F. et T. Ed. L. ngré ; Réunion, 4e vendredi, 7.30 p.m. Salle E. Longpré.

No 302—CL. OKA, comté de Deux-Montagnes ; S. A. Adolphe Chéné ; S.F., T. et Md.-Ex. J. W. Oulmet. Réunion, 3e dimanche, 3 p.m. Salle du collège.

No 303—CERCLE BOUCHETTE, Lac St-Jean ; S.A., J. E. Morin ; S F et T., Eugène Jalbert. Réunions, dernier dimanche, à 4 h. p.m., salle Turner.

No 305—CERCLE DUFOURNEL, L'Ange Gardien, Co. Montmorency ; S.A., Sam Huot ; S.F. et T. Jos. Trudel, Montmorency Est. Réunions, d. dernier samedi, 7 hrs p.m., chez M. Wilf. Trudel.

No 306—CERCLE ST-ALEXIS, Co. Chicoutimi ; S.A., S.F. et T., Harry Tremblay. Réunions, dernier vendredi, à 7½ hrs p.m., à la salle Page.

No 317 — CERCLE BAGOTVILLE, Co. Chicoutimi ; S.A., Victor Côté ; S.F. et T., L. J. Lévesque. Réunions, 4e lundi, à 7½ hrs p.m., à la salle Simard.

No 309—CL. ST-ALEXANDRE, Co. Iberville ; S.A., Théo J. Davignon ; S.F. et T., Aug P. Gosselin. Réunions, 3e mercredi, à 7.30 p.m., à la salle m. Aug. P. Gosselin.

No. 310 — CL. ST-HUGUES, Co. Bagot ; S. A. Wilfrid Mélançon ; S. F. T., et Mde E. J. E. Michal. Réunions 1er lundi à 7 hrs., p.m. à la salle publique du village.

No 311—CL. VILLERAY, Co. Hochelaga, ; S. A., J. Ed Roy ; S.F., et T. Jos Beauvais. à éun ons, 2e mercredi, à 8 hrs p.m. à la salle de la commission scolaire.

B

Les contributions ci-dessous sont exigibles des membres qui se sont inscrits pour recevoir des bénéfices hebdomadaires en cas de maladie, — d'après leur âge à l'inscription.

Age	Taux	Age	Taux	Age	Taux	Age	Taux
Ans	Cts	Ans	Cts	Ans	Cts	Ans	Cts
18	35	27	40	36	45	45	57
19	36	28	40	37	46	46	59
20	36	29	41	38	47	47	63
21	37	30	41	39	48	48	65
22	37	31	42	40	49	49	76
23	38	32	42	41	50	50	75
24	38	33	43	42	51	51	80
25	39	34	43	43	53	53	82
26	39	35	44	44	55	55	92
						54	1.00

Une légère cotisation mensuelle est imposée par le cercle pour couvrir ses frais d'administration, tel que loyer, etc., et pour payer \$1.00 par année pour chaque membre au Conseil Général.

Bénéfices accordés par l'Alliance Nationale

INDEMNITÉ. — 1^o de 85 par semaine, pendant 20 semaines, aux membres inscrits à une caisse locale ; 2^o de 60 centins par jour, pendant 24 semaines, par année, pour les membres inscrits à la caisse centrale. Maximum de \$400 dans chaque cas.

CERTIFICATS DE PARTICIPATION

1^o — Certificat d'assurance au décès (vie entière)

(a) CAPITAL-HÉRITAGE. — Au décès du sociétaire, ses bénéficiaires ont droit à \$500, \$1000, \$2500 ou \$3000, selon le chiffre du certificat dont il sera alo. porteur.

(b) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUISE. — Un membre porteur d'un certificat d'assurance au décès (vie entière), qui se retire de l'association, après 10 ans de sociétariat, peut recevoir un certificat de participation acquise représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse de dotation. Celui qui se retire après 30 ans de sociétariat, un certificat acquitté égal au montant qu'il a payé à cette caisse ; ce certificat est payable à ses bénéficiaires ou héritiers à son décès.

2^o — Certificat de Dotations

(a) CAPITAL-HÉRITAGE. — Au décès d'un sociétaire, ses bénéficiaires ont droit à \$500, \$1000, \$2500 ou \$3000, selon le chiffre du certificat de dotation dont il sera alo. porteur.

(b) INDEMNITÉ AUX INVALIDES. — Les membres frappés d'invalidité absolue, aux termes des Statuts, reçoivent la moitié de leur certificat de dotation ; le solde étant payable au décès du sociétaire ou lorsqu'il aura atteint l'âge de 70 ans.

(c) PENSIONS AUX VIEILLARDS. — Tout membre qualifié aux termes des Statuts qui aura atteint l'âge de 70 ans recevra annuellement un dividende du montant de son certificat de dotation.

(d) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUISE. — Un membre qui se retire de l'association après 10 ans de sociétariat peut recevoir un certificat de participation acquise représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse de dotation ; celui qui se retire après 30 ans de sociétariat, un certificat acquitté égal au montant qu'il a payé à cette caisse.

(e) EXEMPTION DE CONTRIBUTIONS en faveur des membres qui sont âgés de 70 ans et qui sont porteurs d'un certificat de dotation.

Age d'admissibilité : de 18 à 55 ans.
Contributions à taux fixes graduées d'après l'âge à l'admission.

L'ALLIANCE NATIONALE

Frs. Martineau

MARCHAND DB

Peintures, Ferronneries, Huiles, Vernis,

Matériaux de Construction, Tuyaux en Gres.

TAPISSERIE NOUVELLE, assortiment complet et varié

Nos 721-723, Rue Ste-Catherine Est

SUCCURSALE : 417, RUE CENTRE

(Membre de l'Alliance Nationale)

Consultations 2 a 6 p. m.

Tel. Bell Est 2324

Dr Paul Ernest Bousquet

SPECIALISTE

Maladies des Yeux, des Orelles du Nez et
de la Gorge.
Assistent à la Clinique de l'Hôtel-Dieu.

101, RUE ST-DENIS
MONTREAL

J. A. Karch

ARCHITECTE

17, Côte PLACE D'ARMES MONTREAL

TEL. MAIN 3576

BEAUDIN, C.R

J. T. CARDINAL, L.L.B.

L. J. LORANGER, L.L.L.

BEAUDIN, CARDINAL & LORANGER

.. Avocats ..

1608 RUE NOTRE-DAME.

Beaudin et J. T. Cardinal, membres fondateurs de l'Alliance.

FONDEE EN 1900

**BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA**

7 et 9 Place d'Armes, Montréal.

PRESIDENT : M. H. Laporte,
GERANT GENERAL : M. Tancredé Bienvenu

Département d'Épargne ordinaire @ 3%
Certificat de Dépôt @ 3½%

*L'Alliance Nationale dépose
ses fonds à cette Institution.*

Banque d'Hochelaga
MONTREAL

Capital autorisé : \$4,000,000.

Capital payé : \$2,500,000.

Fonds de Reserve et Surplus : \$2,000,000.

La Banque ONZE bureaux dans la ville ; elle
reçoit les dépôts d'épargne lesquels peuvent être
retirés à volonté et sur lesquels elle paie 3%
d'intérêt QUATRE FOIS par année.

Poirier, Besette & Cie, 198, Boul. St-Laurent, Montréal, Imprimeurs de "L'Alliance Nationale".